

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021



Conseil Municipal du 14 Décembre 2020
Budget principal
Budget annexe Port de Carnon

Le cadre réglementaire

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est une étape obligatoire (Art L.2312-1 du CGCT) et essentielle de la vie démocratique de notre ville. Il informe l'équipe municipale sur la situation économique et financière de la collectivité afin de l'éclairer lors du vote du Budget Primitif.

Le ROB ainsi que l'analyse prospective de la commune s'appuient sur les dispositions prévues par :

- Le Projet de Loi de programmation des Finances publiques pour les années 2018 à 2022 adopté en lecture définitive par l'assemblée nationale le 21 décembre 2017.
- Le Projet de loi de finances 2021.

Il permet de présenter et de débattre sur :

- Les orientations budgétaires de la commune en matière de fiscalité, de dépenses de fonctionnement, la structure des effectifs ...
- La programmation des investissements et leur financement sur la durée du mandat,
- Les orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du Budget Primitif,
- L'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

SOMMAIRE

- 1. PROJET DE FINANCES POUR 2021 : DECRYPTAGE DES MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITES ET IMPACT POUR MAUGUIO- CARNON**
 - 1.1 – [Projet de Loi de programmation des Finances publiques pour les années 2018 à 2022](#)
 - 1.2 – [Le Projet de loi de finances 2021](#)
 - 1.3 – [Les mesures d’urgence et le plan de relance](#)
 - 1.4 – [Taxe d’habitation : rappel de la réforme](#)
 - 1.5 – [Les mesures d’urgence et le plan de relance de la commune](#)

- 2. LES TENDANCES BUDGETAIRES ET LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE**
 - 2.1 - [Evolution des recettes de fonctionnement](#)
 - 2.2 - [Evolution des dépenses de fonctionnement](#)

- 3. LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS**
 - 3.1 - [Soldes intermédiaires de gestion](#)
 - 3.2 - [Epargne brute](#)
 - 3.3 - [Effet de ciseau](#)

- 4. LE NIVEAU DE L’ENDETTEMENT**
 - 4.1 - [Encours de dette et emprunts nouveaux](#)
 - 4.2 - [Annuités de la dette](#)
 - 4.3 - [Ratio de désendettement](#)

- 5. LA PROGRAMMATION ET LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE**
 - 5.1 - [Les recettes d’investissement](#)
 - 5.2 - [Les dépenses d’investissement](#)
 - 5.3 - [Le plan pluriannuel d’investissement 2020-2025 \(pi\)](#)
 - 5.4 - [Impact du PPI sur le niveau de l’endettement](#)
 - 5.4.1 - [Encours de dette et emprunts nouveaux](#)
 - 5.4.2 - [Ratio de désendettement](#)
 - 5.5 - [Le bilan des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement](#)

- 6. LA GESTION DE LA DETTE ET LES PISTES D’OPTIMISATION**

- 7. LES ORIENTATIONS DU BUDGET DU PORT DE CARNON**

- 8. DEBAT**

1. Projet de finances pour 2021 : Décryptage des mesures concernant les collectivités et impact pour Mauguio- Carnon

1.1 – Projet de Loi de programmation des Finances publiques pour les années 2018 à 2022

La 5ème loi de programmation 2018-2022, a été votée en décembre 2017 et promulguée le 22 janvier 2018.

Contrairement aux deux précédentes législatures, la 6ème loi de programmation n'est pas intervenue ni en année 3 (automne 2019), ni en année 4 (automne 2020), elle est maintenant annoncée au printemps 2021 ce qui en relativisera fortement la portée à seulement un an de la fin de la législature.

Rappel des LOIS DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES et décisions majeures :

- 2014-2017 : Baisse des dotations d'Etat de 11.5 Md€
- 2015 Loi NOTR : refonte intercommunale et transferts départements => régions
- 2018-2020 : Contractualisation sur une baisse des dépenses et de la dette locale
- 2018-2023 Suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales
- 2020-202X Le choc économique et social induit par la crise sanitaire
- 2021 Suppression de 10 Md€ d'impôts locaux de production

1.2 – Le Projet de loi de finances 2021

Une crise sanitaire toujours au cœur de l'actualité

La crise sanitaire d'ampleur mondiale que nous traversons depuis le début de l'année 2020 constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire, et qui s'étend aujourd'hui aux sphères politiques et économiques.

Au cours des neuf mois qui se sont écoulés depuis le début de l'épidémie, les premiers impacts économiques de la crise sanitaire et des mesures mises en place pour endiguer sa propagation ont été observés. Parmi ces impacts, nous pouvons citer la forte chute du prix du baril de pétrole jusqu'à -37 dollar le baril le 20 avril, qui résulte du ralentissement de l'activité économique et de la demande mondiale. Outre ce chiffre inédit, d'autres montants sans précédent peuvent être cités, tels que 750 milliards d'euros, qui correspondent à l'enveloppe débloquée par la Commission européenne pour venir en aide aux Etats européens en difficulté, ou encore, le chiffre de 20 millions de destructions d'emplois survenues pour le seul mois d'avril aux Etats-Unis.

Malgré ces chiffres inédits, les mesures économiques prises par les gouvernements et les institutions supranationales pour soutenir l'économie semblent avoir permis de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement corrélée à la résolution de la crise sanitaire.

Focus France

La croissance française (en moyenne annuelle) s'est élevée à 1,5% en 2019. Dans son exercice de prévisions de décembre 2019, la Banque de France prévoyait une croissance à 1,1% pour l'année 2020 et 1,3% au-delà. La crise sanitaire a balayé ces projections, amenant l'institution à retravailler ses scénarios face à l'ampleur inédite du choc sur l'activité du pays. La publication habituelle des projections macroéconomiques n'aura pas lieu en mars et il faudra attendre juin pour que la Banque de France réajuste son scénario. Après une première estimation d'un recul du PIB 2020 à -10,3%, elle relève la projection à -8,7% en septembre, grâce aux données meilleures qu'anticipé de l'activité au deuxième trimestre (déconfinement progressif, résistance de l'activité dans les branches marchandes, rebond de la consommation privée...). Après un pic à 27,4% au T2, le taux d'épargne des ménages devrait décroître et se normaliser l'an prochain (surcroît d'épargne accumulé probablement en deçà des 100 Mds d'€ évalués à l'été).

Une reprise économique attendue pour 2021

La France pourrait renouer avec son niveau d'activité d'avant crise dès le premier trimestre 2022, avant ses voisins européens (T3 2022), et le PIB rebondir à 7,4% en 2021 et 3,0% en 2022. Toutefois, l'institution n'inclut pas dans son scénario d'aggravation de la crise sanitaire et souligne tous les aléas auxquels sa projection reste soumise (risque d'un « *no deal Brexit* », intégration d'une partie seulement des mesures du Plan de Relance, difficultés pour les secteurs du tourisme, de l'aéronautique...).

La Banque de France s'attend à une contraction de l'emploi au premier semestre 2021 (perte de 800 000 emplois fin 2020 par rapport à 2019) et le taux de chômage pourrait s'établir à 11%.

Si le prix du baril de pétrole s'est repris et pourrait désormais s'établir en moyenne à 43 dollars en 2020, l'évolution des prix de l'énergie reste très négative et impacte l'évolution de l'inflation. Grâce à un environnement économique moins dégradé en 2021 et 2022, l'inflation pourrait se redresser et atteindre 1,0% d'ici deux ans.

Source : Banque de France

1.3 – Les mesures d'urgence et le plan de relance

La loi de finances rectificative 3 (LFR3)

La troisième loi de finances rectificative pour 2020 a été adoptée par le parlement le 23 juillet 2020 et publiée au Journal Officiel le 30 juillet 2020. Elle **prévoit un effort de 4,5Md€ en faveur des collectivités** au travers de diverses mesures.

- **Clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales** : cette mesure garantit aux communes et EPCI un niveau de ressources de référence fixé à la moyenne des recettes perçues sur les exercices 2017 à 2019. Un décret devrait être publié début novembre pour un versement au 30 novembre 2020.

- **Augmentation de la DSIL** : dotée de plus de 500M€ dans la Loi de finances pour 2020, la DSIL est portée à 1Md€ afin de soutenir l'investissement des collectivités. Cet abondement est fléché vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine et des bâtiments publics.

- **Avance sur les DMTO** : les départements se sont vu accorder une avance sur les DMTO basée sur la perte de recettes 2020 par rapport à la moyenne perçue sur les exercices 2017 à 2019. Un décret a été publié en ce sens le 29/09/2020.

- **Compensation de pertes fiscales pour les régions et collectivités d'outre-mer** : une dotation est créée pour les régions de Guadeloupe et de La Réunion, ainsi que pour les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique et le département de Mayotte. La dotation a vocation à couvrir la perte enregistrée en 2020

Le plan de relance

Présenté le 3 septembre 2020, le **Plan de Relance s'élève à 100 milliards d'euros** consacrés à trois sujets prioritaires :

- La transition écologique
- La compétitivité des entreprises
- La cohésion sociale et territoriale

Les mesures qui impacteront les collectivités sont les suivantes :

- **Rénovation thermique** : 4 milliards d’euros devrait être investis par l’Etat via la DETR, la DSIL et des dotations spécifiques. 500 millions d’euros devraient également être fléchés sur la rénovation thermique du parc de logement social via les collectivités et les organismes HLM.

- **Centre de tri et déchets** : 500 millions d’euros seront consacrés à l’économie circulaire et au traitement des déchets : développement des centres de tri, soutien au tri des déchets recyclables, « via une aide financière aux collectivités locales pour le déploiement du tri sélectif sur la voie publique », soutien à la valorisation des biodéchets, aides financières à l’investissement dans des unités de production d’énergie à partir de combustibles de récupération. Les fonds seront débloqués et versés, via l’Ademe, entre 2020 et 2022.

- **Infrastructures et transports** : 1,2 milliards d’euros seront consacrés aux « mobilités du quotidien », 4,7 milliards d’euros pour le ferroviaire et 550 millions d’euros pour les travaux d’infrastructures.

- **Fiscalité Locale** : baisse des impôts de production : CVAE, CFE et TFB.

1.4 – Taxe d’habitation : rappel de la réforme

Entrée en vigueur de l’acte II de la réforme de la taxe d’habitation (TH)

Un maintien du calendrier initial de la suppression de la TH

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 prévoit une suppression du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021.

En 2020, 80% des ménages ne paient d’ores et déjà plus de taxe d’habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d’un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Quelles compensations pour les collectivités ?

En compensation de la suppression de la TH, les communes et EPCI percevront respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties et une fraction de TVA. Les régions, devraient bénéficier d’une dotation pour compenser la perte des frais de gestion de la TH. Enfin, les départements seront compensés du transfert de la taxe sur les propriétés bâties aux communes par une fraction de TVA.

A noter, la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties sera répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l’euro près, neutralisant ainsi les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.

LES IMPACTS POUR MAUGUIO CARNON :



Sources : LFI 2018 & 2020 et Finance Active

LES IMPACTS POUR MAUGUIO CARNON :

A partir de 2021, la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Nous percevons la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Le taux du foncier bâti du département (21.45%) est affecté au taux du foncier bâti de la commune (17.60%)

Le taux du foncier bâti de la commune passe donc à 39.05%.

L'Etat applique un coefficient correcteur 0.814 afin de maintenir un produit fiscal iso POUR LA COMMUNE.

La réforme est neutre pour le contribuable, neutre pour la commune.

Pour 2021 nous anticipons une évolution physique des bases de foncier bâti +0.4 % et une évolution du coefficient nominale des bases de 0.5% soit une évolution largement inférieure aux années précédentes.

Les compensations concernant les exonérations sont supprimées et intégrées dans les bases de TH servant à ajuster le coefficient correcteur.

Progression des bases (coef)	0,90%	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%	1,70%
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux commune 2020	17,60%					
Taux département 2020	21,45%					
Bases TFB (qui subit la reval forfaitaire)	34 258 089	34 840 477	35 432 765	36 035 122	36 647 719	37 270 730
Taux TFB (modifiable)	39,05%	39,05%	39,05%	39,05%	39,05%	39,05%
Produit TFB	13 377 784	13 605 206	13 836 495	14 071 715	14 310 934	14 554 220
Coef correcteur	0,814	0,814	0,814	0,814	0,814	0,814
Produit TFB lié aux bases communales	10 889 516	11 074 638	11 262 907	11 454 376	11 649 101	11 847 135
Montant lié à la variation de taux	-	-	-	-	-	-
Produit total :	10 889 516	11 074 638	11 262 907	11 454 376	11 649 101	11 847 135
Bases corrigées par le COCO	27 900 304	28 374 610	28 856 978	29 347 547	29 846 455	30 353 845
Bases TH RS	9 639 683	9 803 558	9 970 218	10 139 712	10 312 087	10 487 393
Produit THRS	1 415 106	1 439 162	1 463 628	1 488 510	1 513 814	1 539 549
Produit total hors TFNB	12 304 622	12 513 800	12 726 535	12 942 886	13 162 915	13 386 684

1.5 – Les mesures d'urgence et le plan de relance de la commune

La commune a déployé des **mesures exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire du COVID : Bilan du plan d'aide aux entreprises, plan d'aides à la culture, aux traditions et aux associations.**

MESURES EXCEPTIONNELLES DE SOUTIEN AU TISSU ECONOMIQUE :

Dans le contexte de la crise sanitaire due à l'épidémie de covid-19 et des mesures de restriction qui ont, notamment, eu un impact sur l'activité économique, la commune a mis en place un plan d'aides destiné à soutenir les établissements et entreprises du territoire. Ce plan d'aide s'est décliné en quatre volets :

- Concernant le premier volet (subventions aux associations de commerçants), le volume de l'aide attribuée est de 14 000 €.
- Concernant le second volet (mesures d'exonération et d'abattement fiscal), le volume total de l'aide apportée par la commune représente 180 000 € et a bénéficié à plus de 450 entreprises et commerces :
 - 258 entreprises redevables de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) ont ainsi bénéficié de la mesure d'abattement de 50%, pour un montant total de 90 000 euros ;
 - 55 établissements ont bénéficié d'une exonération de 50% de leur droit de terrasse pour l'année 2020, pour un montant total de 48 000 euros ;
 - 140 commerçants ambulants ont bénéficié d'une exonération de 50 % de leur droit de place sur les marchés de la commune, pour un montant total de 42 000 euros.
 - Soutien aux pêcheurs professionnels en exonérant leur redevance à hauteur de 100%

- Concernant le troisième volet (cellule d'appui administratif et opérationnel), 44 entreprises ont saisi directement la commune pour un soutien individualisé et 140 dossiers de demandes d'aide sont suivis conjointement avec les services de l'agglomération du Pays de l'Or. Au 30/11/2020, le montant total des aides accordées par POA, au titre du fonds de solidarité exceptionnel Occitanie, aux entreprises bénéficiaires de la commune, s'élevait à 102 500 €. Trois entreprises ont également pu bénéficier du dispositif L'OCCAL (23 930 € répartis entre avances remboursables et subventions), et trois du prêt à taux zéro Initiative Est Hérault (IHE – montant total des prêts accordés : 30 000 €). 130 entreprises sont par ailleurs identifiées comme potentiels bénéficiaires des aides au loyer financées par la Région et abondées par POA.
- Concernant le quatrième volet (innovation et accompagnement), une solution de click&collect clé-en-main a été mise à disposition des commerçants afin de les soutenir dans le contexte de la crise sanitaire mais également de les accompagner dans leur transition numérique. La plateforme, mise en ligne le 02/12/2020, bénéficiera, d'ici la fin de l'année, à une vingtaine de commerces et sera enrichie ensuite au gré des demandes. Le budget mobilisé pour cette initiative innovante est de 14 844 €.

PLAN D'AIDE AUX MANADIERS :

La crise sanitaire et les mesures de confinement liées ont fortement impacté l'activité des manades. La Ville, consciente de ces difficultés, mais également de l'importance de ces acteurs dans l'économie et l'identité du territoire, a souhaité leur apporter un soutien.

Le "Plan de soutien aux traditions" de la Ville de Mauguio Carnon représente une enveloppe financière globale de 56 000 € répartie de la façon suivante :

- 5 000 € pour les manades du territoire et celles ayant un partenariat historique avec la commune pour l'organisation de courses camarguaises, de spectacles de rue lors des festivités (manades du Languedoc, du Levant, Vellas, de l'Aurore, du Ternen, Paulin, Lafon, Le Soleil, Les Termes)
- 1 000 € pour les manades avec lesquelles la Ville travaille régulièrement mais dans des propositions moindres (Caillan, Blanc, Fanfonne Guillaume, Cuillé, La Galère, Janin, Boch, Blatière, Tommy Maire, Haras d'Aigues Vives, Lautier)

Exploitations agricoles, entreprises familiales, élément central de notre paysage et de notre écosystème, forces vives de notre économie cristallisant notre identité et nos traditions, autant de facettes pour comprendre l'importance des manades sur notre territoire. Par ce plan de soutien, la Ville les accompagne dans cette crise tout en poursuivant avec elles le travail collaboratif autour des futures manifestations et de projets de développement culturel et traditionnel.

PLAN D'AIDE AUX ASSOCIATIONS :

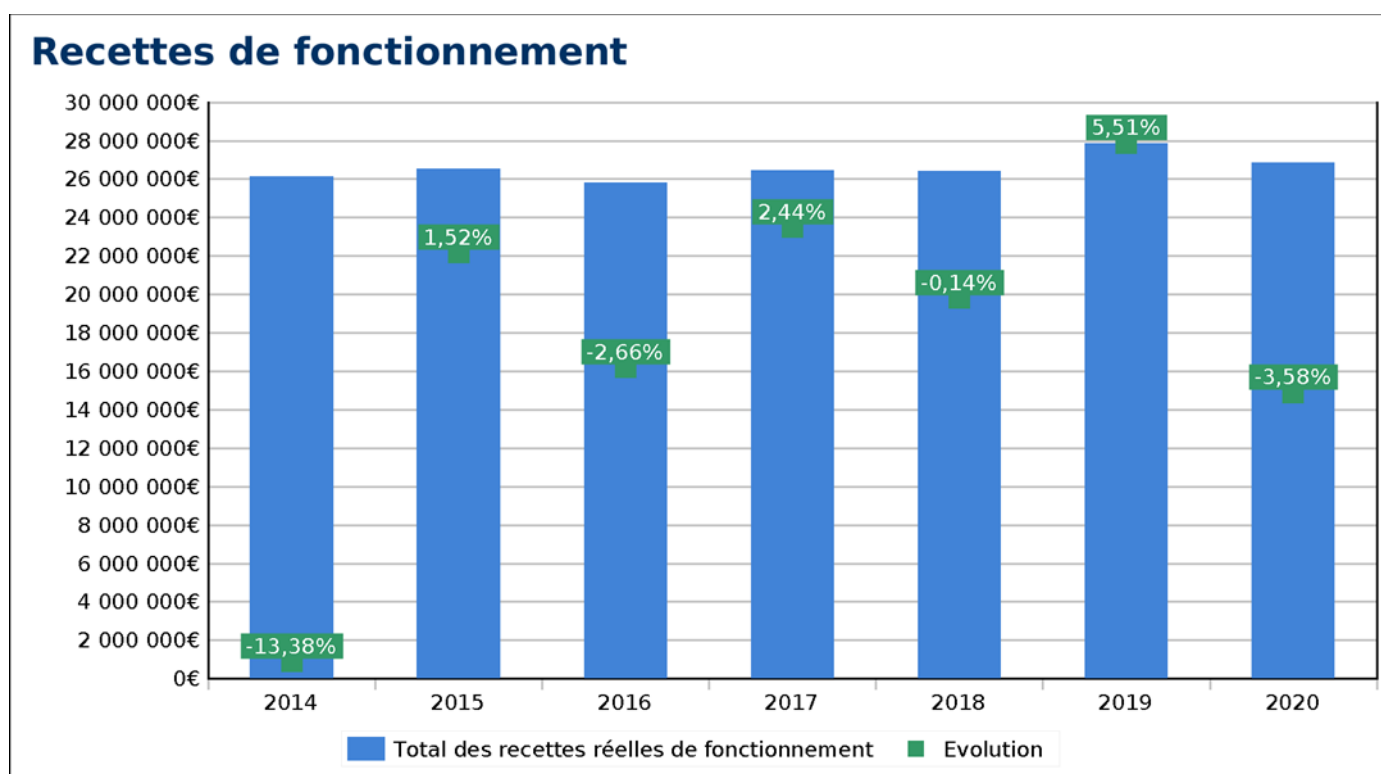
La crise sanitaire a eu un fort impact sur le tissu associatif. La ville, consciente des difficultés, apporte son soutien aux femmes et aux hommes bénévoles investis dans nos associations.

La commune a débloqué un fonds d'un montant de 125 000 € pour soutenir l'activité des associations sur notre territoire. 15 associations de la commune ont bénéficié de ce dispositif.

2. LES TENDANCES BUDGETAIRES ET LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

2.1 Evolution des recettes de fonctionnement

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2014	26 135 353	-13,38 %	1 548
2015	26 533 553	1,52 %	1 571
2016	25 827 957	-2,66 %	1 528
2017	26 458 881	2,44 %	1 556
2018	26 422 479	-0,14 %	1 515
2019	27 878 636	3,92 %	1 611
2020	26 879 902	-3,58 %	1 581



En 2020, la commune constate une perte de près de -3.58 %, une baisse due d'une part aux pertes de recettes dans le cadre de la crise sanitaire, suite à la fermeture des établissements recevant du public et aux mesures mises en œuvre pour soutenir l'activité économique (abattement de 50% des droits de terrasse, de la TLPE....) .

La santé financière de la commune permet d'absorber cette perte de recette sans altérer les grands équilibres financiers de la commune.

Les principales recettes de fonctionnement

Produits de la fiscalité directe : La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties).

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
10 343 035	11 132 842	11 364 739	11 573 298	11 798 181	12 027 278	12 332 522

Produits de la fiscalité indirecte : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autres que la fiscalité directe et transférée. (La taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation,...).

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
11 399 922	11 316 725	11 281 052	11 577 587	11 482 359	11 747 059	11 037 524

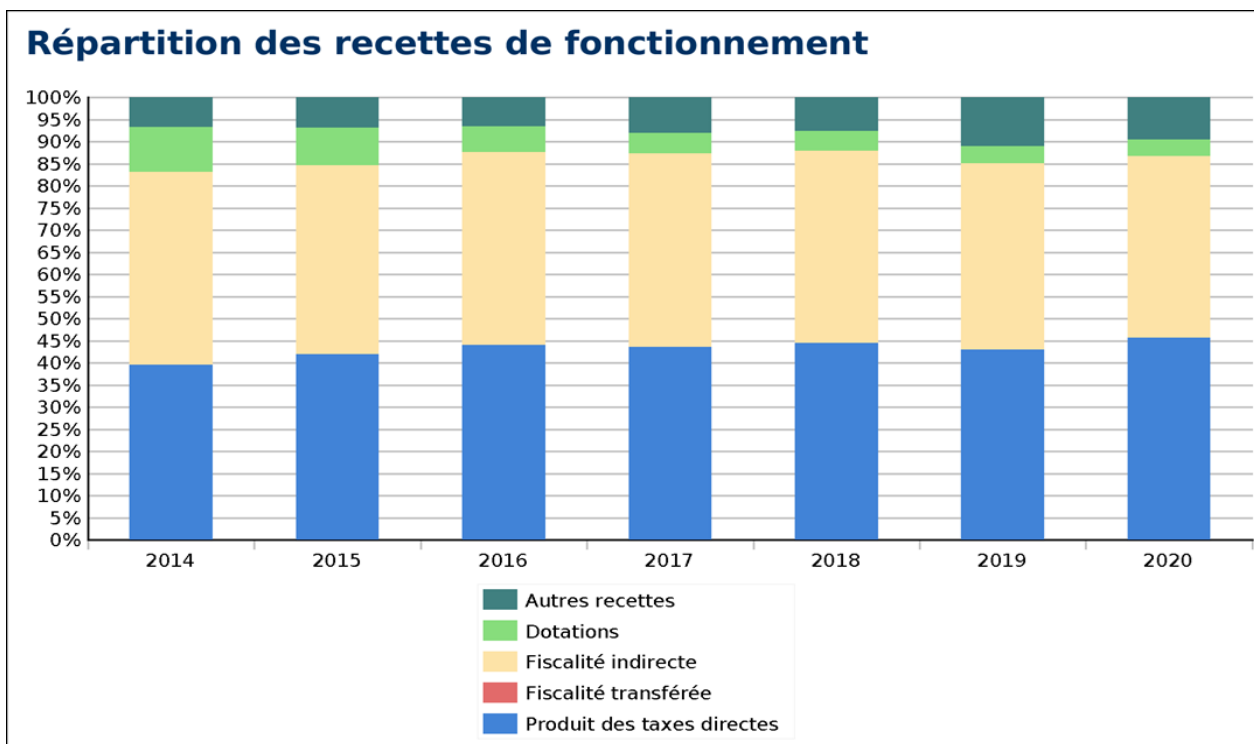
Dotations : Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DC RTP, DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
2 663 209	2 254 641	1 489 892	1 242 429	1 183 133	1 079 940	1 000 977

Autres recettes : Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
329 135	394 690	359 009	324 435	469 880	354 571	582 000

- Les montants sont exprimés TTC et sont basés sur les résultats des comptes administratifs concernés sauf pour l'année 2020 où le montant est estimé.



Perspectives 2021

A partir de 2021, nous prévoyons un niveau de recette en situation normale.

Nous anticipons un coefficient de revalorisation des bases limité à 0.5% (contre 0.9% en 2020 et 1.2% en 2019) et une évolution physique des bases limitée à 0,4%.

L'attribution de compensation (fiscalité reversée par la Communauté d'agglomération) sera diminuée du montant des charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines.

En 2021, l'Attribution de Compensation se stabilise à 9 081 000 €.

La Dotation forfaitaire va diminuer chaque année, sous l'effet de la prise en compte de l'écêtement, cette déduction sera minorée par l'effet population.

CONCLUSION

En 2020, la baisse des recettes réelles de fonctionnement est une conséquence de la crise du COVID.

En 2021, nous anticipons des recettes équivalentes à un exercice classique, avec une évolution contrainte de la fiscalité limitée à 0.9%.

2.2 Evolution des dépenses de fonctionnement

L'année 2015 est marquée par une forte décélération de l'évolution des dépenses de fonctionnement, en 2016 la baisse est estimée à - 3.33%. Cette décélération est principalement due au plan d'économies lancé entre 2015 et en 2016, à l'optimisation de la gestion de la dette. A partir de 2017, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4.83%, malgré une augmentation modérée du poste des dépenses de personnel (+1,60%). Cette augmentation est principalement due au paiement de la pénalité sur l'insuffisance de logements sociaux (422 000€). En 2018, l'évolution des dépenses de fonctionnement est limitée à 1.80 % et permet de se rapprocher des 1.20 % exigés. En 2020, l'évolution anticipée des dépenses de fonctionnement se situe à hauteur de + 0.22%.

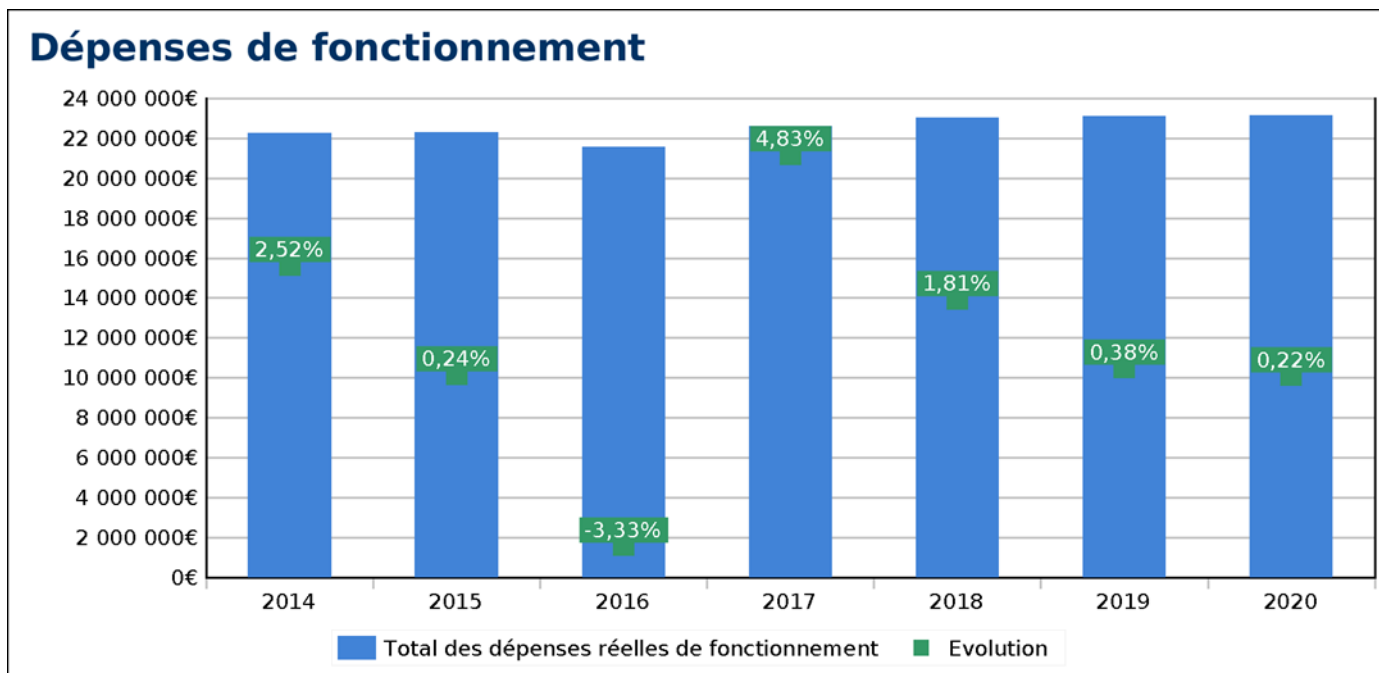
Cette évolution tient compte de l'absence de réalisation des manifestations (Fête votive, Romeria, fête du sport). Ces économies sont compensées par les augmentations de dépenses résultant des mesures prises dans le cadre de la crise COVID (plan de soutien aux entreprises, à la culture, aux traditions et aux associations).

On observe principalement une baisse de la masse salariale (-0,82%) liée aux économies réalisées en l'absence de recours aux saisonniers et aux heures supplémentaires payées dans le cadre des manifestations.

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2014	22 258 676	2,52 %	1 318
2015	22 311 783	0,24 %	1 321
2016	21 568 127	-3,33 %	1 276
2017	22 610 175	4,83 %	1 329
2018	23 020 106	1,81 %	1 320
2019	23 108 011	0,38 %	1 336
2020	23 157 730	0,22 %	1 362

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	0,66 %	4,04 %



Les principales dépenses de fonctionnement

Charges de personnel : Elles comprennent les dépenses du chapitre 012.

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
13 812 781	13 979 465	13 470 762	13 687 329	14 124 774	14 150 987	14 035 000

Charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
5 282 390	5 102 896	4 836 089	5 213 145	5 293 662	5 508 865	5 200 000

Atténuation de produits : Elles comprennent les dépenses du chapitre 014 (dont fiscalité transférée)

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
163 377	237 626	371 456	874 801	421 497	441 074	434 000

Contingents et participations obligatoires : Elles comprennent une partie des dépenses du chapitre 65, inscrites à l'article 655.

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
707 294	714 486	713 518	716 038	838 413	876 548	957 158

Subventions : Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 inscrites à l'article 657.

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 308 255	1 318 116	1 341 440	1 365 146	1 481 019	1 423 063	1 629 000

Intérêts de la dette : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective. Les ICNE compris.

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
655 445	564 504	475 854	429 282	390 861	352 904	320 572

Autres dépenses : Elles comprennent notamment, les charges de gestion courante (chap.65), les autres charges financières (autres articles chap.66), les charges exceptionnelles (chap.67), les dotations aux provisions (chap.68 mvt réel), les dépenses diverses et autres dépenses de fonctionnement et enfin, elles comprennent les charges induites des investissements.

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
329 135	394 690	359 009	324 435	469 880	354 571	582 000

LES DEPENSES DE PERSONNEL

Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel (14 035 000 € estimés en 2020) représentent le premier poste de dépenses en section de fonctionnement.

La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur. Sur la période 2014-2020, la masse salariale connaît une augmentation modérée correspondant à 1.61 % (sur la base de l'estimation des dépenses 2020).

Une baisse est à noter en 2016, de 3.63 %, en raison essentiellement du transfert de la compétence « Accueil de Loisirs Périscolaire » (A.L.P.) auprès de la Communauté d'agglomération du pays de l'Or.

L'exercice 2017 enregistre une hausse maîtrisée, qui s'élève à 1,60%

Pour 2018, l'augmentation s'élève à 3.20%, 0.19% en 2019.

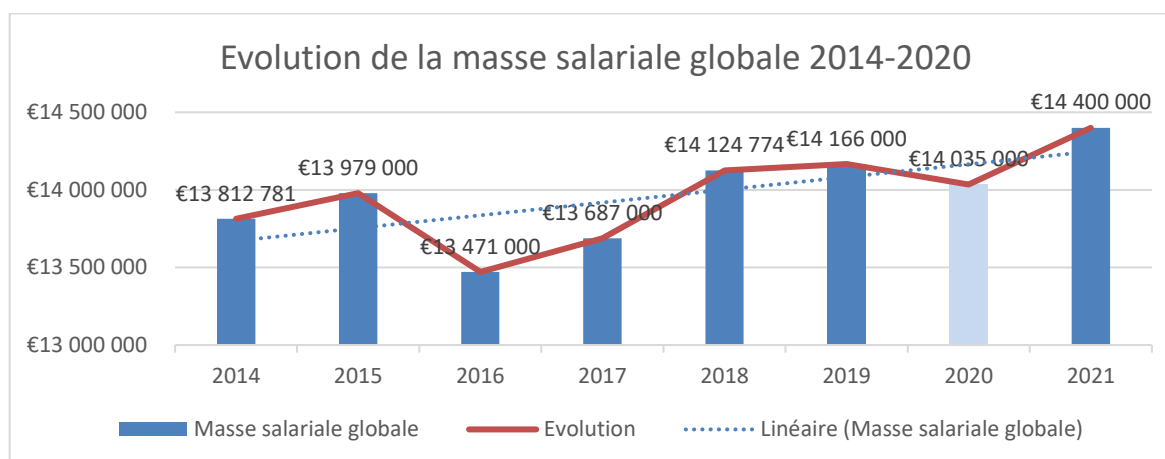
En 2020 la masse salariale diminue de - 0.82% en raison de la crise sanitaire.

Pour 2021, nous prévoyons une augmentation +2.60% par rapport en 2020, ce qui représente en données corrigées une hausse limitée à 1,8%.

Les fortes variations en 2015 et 2016 correspondent à la prise en charge des nouveaux rythmes scolaires par la Ville puis leur transfert à l'Agglomération du Pays de l'Or.

Masse salariale globale 012

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé estimé	Prévision
13 812 781 €	13 979 000 €	13 471 000 €	13 687 000 €	14 124 774 €	14 150 987 €	14 035 000 €	14 400 000 €



2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé estimé	Prévision
166 219 €	-508 000 €	216 000 €	437 774 €	26 213 €	- 115 987 €	365 000 €
1,20%	-3,63%	1,60%	3,20%	0,19%	- 0,82%	2,60%

En 2020 la baisse de la masse salariale est due aux impacts de la crise sanitaire ; absence de réalisation des manifestations, optimisation des recrutements des emplois contractuels et saisonniers.

Pour 2021, la prévision reste identique à celle de 2020, des départs à la retraite non systématiquement remplacés, seront compensés par des recrutements, notamment au sein de Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique afin de répondre aux enjeux majeurs de la ville en matière de propreté et de sécurité.

Evolutions des dépenses non permanentes

Les contractuels saisonniers – forte baisse puis stabilité depuis 2016

En 2016, il a été demandé un effort financier conséquent concernant le recours aux agents saisonniers par la collectivité. Cet effort financier s’est traduit par une baisse de 28 % de ces dépenses par rapport à l’année 2015.

En 2017, une légère augmentation est à relever, due notamment aux renforts pour les parkings et la police municipale. En 2018 et 2019, les dépenses liées aux saisonniers se stabilisent.

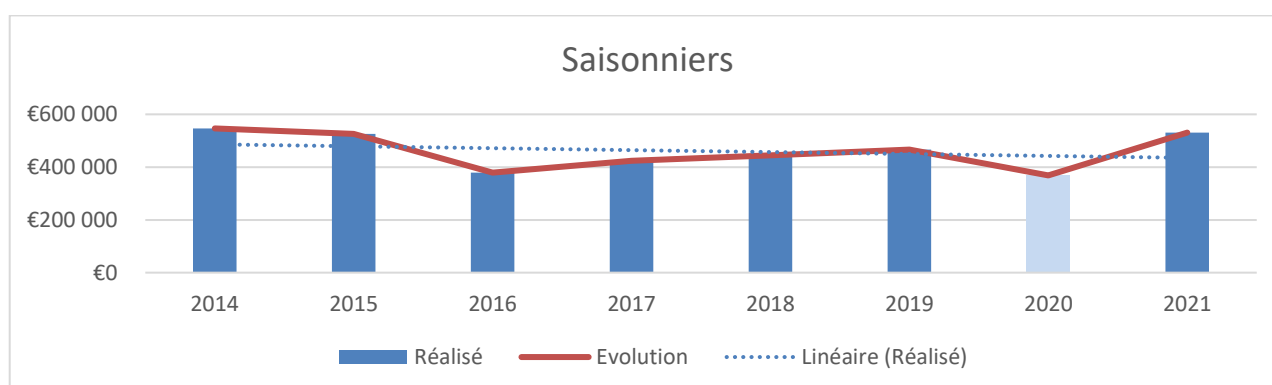
En 2018, La variation s’explique par la prise en compte des vacances sportives pendant les petites vacances scolaires comme un besoin lié à la saisonnalité au même titre que les vacances d’été. En 2019, le dispositif Poz’ Alco a lui aussi été intégré dans les dépenses de saisonniers. Ces montants viennent donc en déduction des dépenses de personnel en renfort ponctuel.

En 2019, il est à préciser que le bac a été remis en service, occasionnant à ce titre des frais de personnel pour la conduite du bateau.

En 2020, les conséquences de la crise sanitaire ont conduit à limiter le recours aux emplois saisonniers exclusivement dans les services dont l’activité est liée à la saison estivale à Carnon (surveillance des plages SNSM, Police municipale, Bac à passagers, régie des parkings de Carnon) et à l’accueil et à l’accompagnement des jeunes de la commune (dispositif éphémère, vacances sportives).

Saisonniers : montants annuels

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé estimé	Prévision
546 606 €	525 424 €	378 690 €	424 546 €	444 920 €	466 513 €	368 620 €	530 320 €

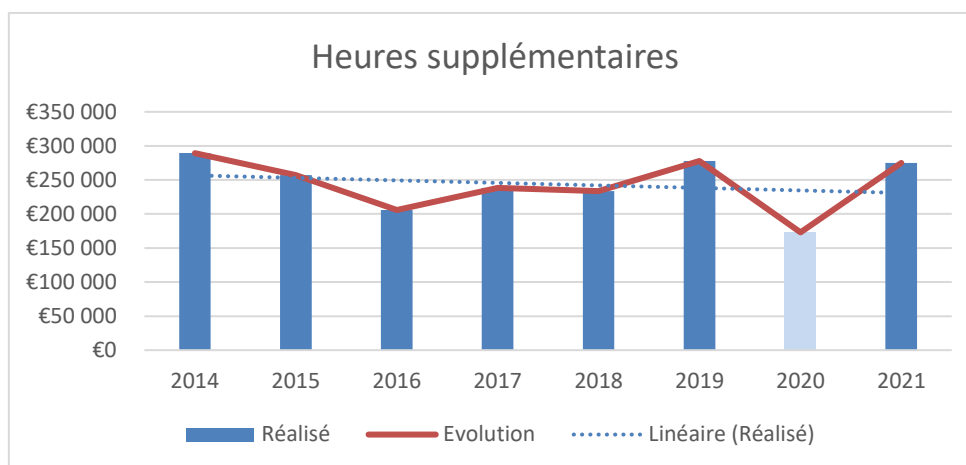


Pour 2021, la prévision reste identique à celle de 2020, augmentée de 3 recrutements affectés à la régie municipale pour l'encaissement du stationnement des parkings payants de Carnon durant la saison estivale.

Les dépenses relatives aux heures supplémentaires

Heures supplémentaires

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé estimé	Prévision
Coût	289 331 €	257 264 €	205 882 €	238 199 €	233 837 €	278 000 €	173 000 €	275 000,00 €
Différence		-32 067 €	-51 382 €	32 317 €	-4 362 €	44 163 €	-105 000 €	102 000 €



La collectivité a mis en place une politique de réduction des heures supplémentaires. Les économies en résultant se sont élevées à : 32 142 € en 2015 et 51 382 € en 2016

Pour 2017, une augmentation du nombre d'heures supplémentaires est due à l'organisation des élections. En effet, le coût de 4 tours d'élection (en heures supplémentaires) s'est élevé à 19 662 €.

En 2018, une augmentation des heures supplémentaires corrigées des événements ponctuels tels que les élections ou les intempéries est à observer. Ainsi, les heures supplémentaires consécutives au fonctionnement habituel des services sont en augmentation.

En 2019, les heures supplémentaires ont augmenté en raison de la mise en place de la brigade de nuit qui a entraîné la réalisation d'heures supplémentaires des agents en place pendant la période estivale (36 000 €) dans l'attente du recrutement de l'équipe au complet (6 policiers municipaux).

En 2020, les heures supplémentaires ont diminué de 105 000 € consécutivement à la crise sanitaire qui a entraîné l'annulation de nombreuses manifestations (Roméria, fête votive, manifestations culturelles, ...).

Pour 2021, il est proposé de prévoir une dépense à hauteur de la prévision 2020 (le réalisé n'étant pas significatif) diminuée des heures supplémentaires des manifestations du 1^{er} trimestre 2021 qui ne devraient pas être réalisées dans le contexte actuel et en rajoutant deux tours d'élection par rapport à 2020 (4 tours pour les élections régionales et départementales) ainsi que les heures supplémentaires liées à la mise sous pli.

Le temps de travail

La durée du travail des fonctionnaires est passée, au même titre que dans le privé, à 35 heures hebdomadaires au 1^{er} janvier 2002.

C'est le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 qui fixe à 1 607 heures annuelles le temps de travail effectif des fonctionnaires territoriaux.

Afin de garantir le décompte des 1 607 heures annuelles, la Mairie de Mauguio s'est engagée dans une large réflexion autour de cette question sur le temps de travail.

Dès lors, dès le 1er janvier 2016, un jour de congé exceptionnel a été supprimé pour l'ensemble des agents. En 2017, c'est le nombre de RTT qui a été réduit afin d'être ramené à 15 par an, correspondant au nombre devant être attribué aux agents effectuant 37 heures 30 par semaine.

Enfin, une large concertation auprès de l'ensemble des services a été menée afin de travailler sur une nouvelle organisation du temps de travail qui respecte nos obligations légales et améliore le service public.

Ainsi, les services municipaux sont organisés sur la base des 1 607 heures depuis le 1^{er} novembre 2017.

CONCLUSION

En 2020, année exceptionnelle les dépenses progressent de 0.22 % sous l'effet de la crise sanitaire et l'annulation des manifestations et de nombreuses actions.

En contrepartie la commune a mis en place un plan d'aide d'envergure pour venir en aide aux entreprises, aux associations, aux traditions afin de sauver les emplois et maintenir un lien social fort.

3 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

3.1 - Soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion :

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

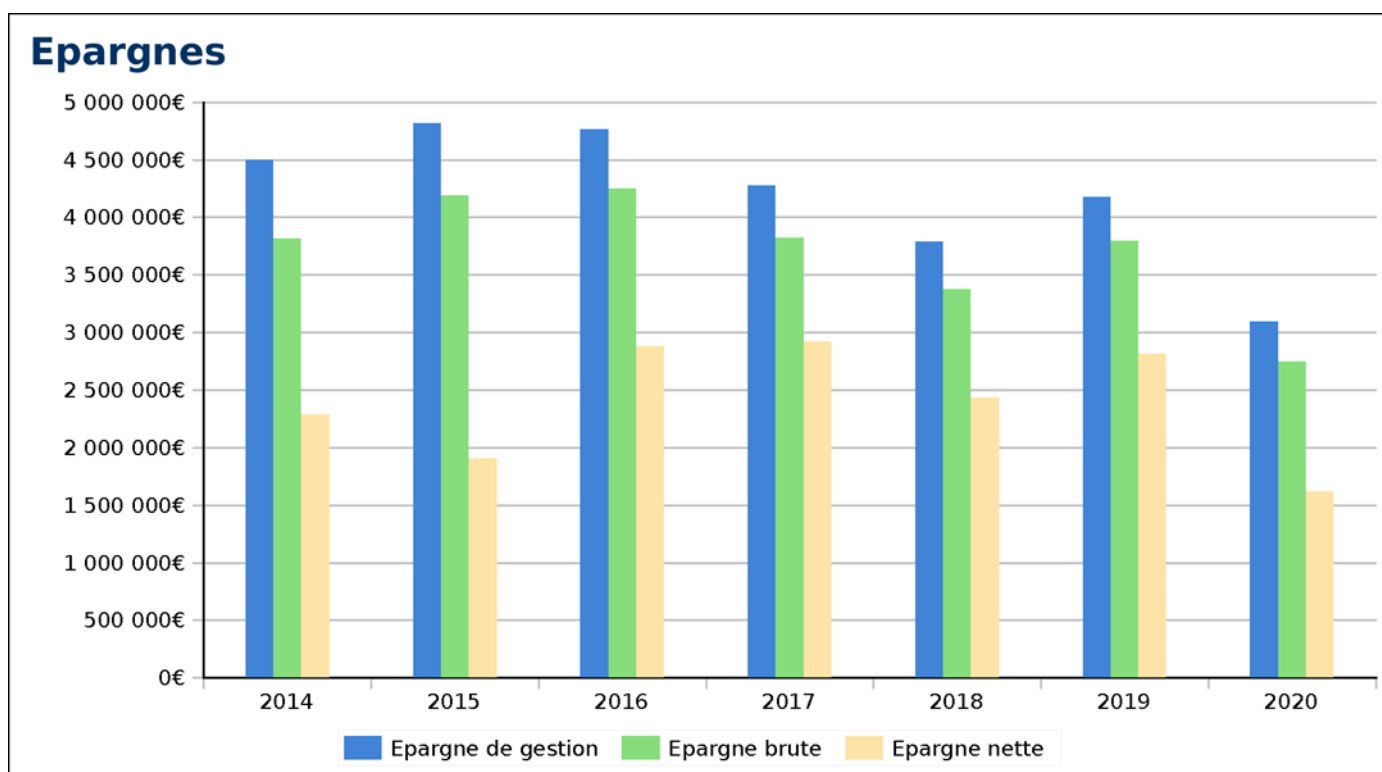
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montants	4 494 315	4 815 432	4 766 583	4 276 855	3 790 597	4 173 288	3 092 746

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montants	3 816 987	4 187 270	4 253 029	3 823 983	3 373 839	3 794 696	2 747 172

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	26 135 353	26 533 553	25 827 957	26 458 881	26 422 479	27 878 636	26 879 902
Epargne de gestion	4 494 315	4 815 432	4 766 583	4 276 855	3 790 597	4 173 288	3 092 746
Epargne brute	3 816 987	4 187 270	4 253 029	3 823 983	3 373 839	3 794 696	2 747 172
<i>Taux d'épargne brute</i>	14,64 %	15,8 %	16,47 %	14,47 %	12,78 %	14,11 %	10,6 %
Epargne nette	2 288 275	1 903 293	2 878 158	2 918 303	2 432 045	2 814 763	1 615 234

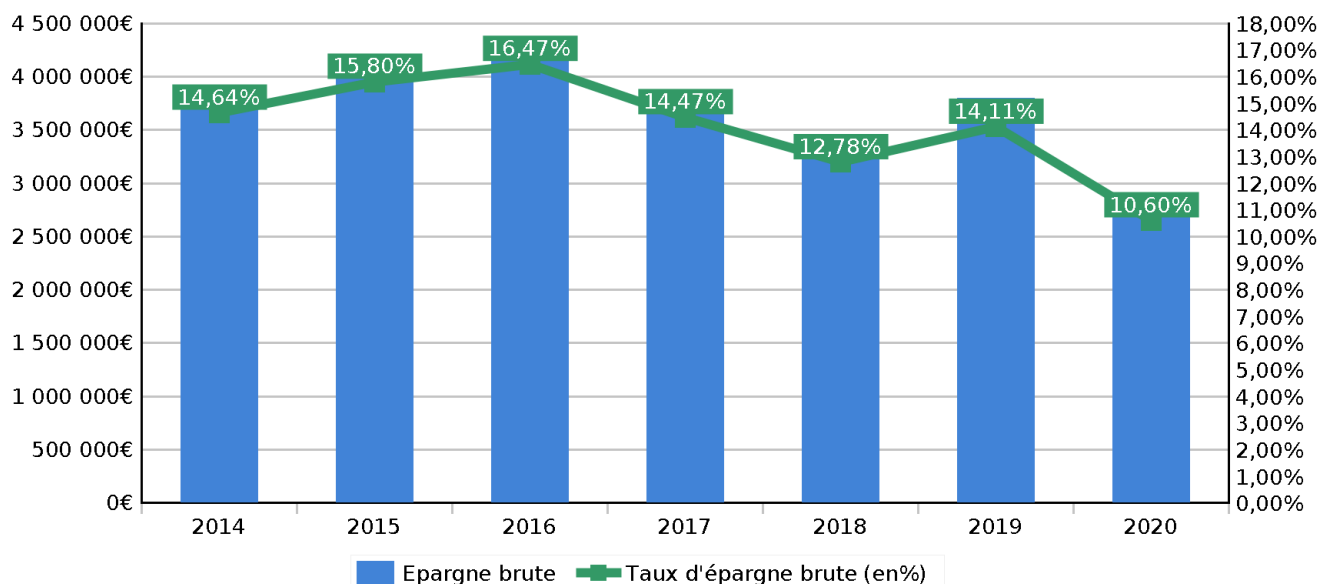


3.2 - Epargne brute

Epargne brute = C'est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.

Epargne brute



L'épargne brute et le taux d'épargne brute évoluent de la façon suivante :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne brute	3 816 987	4 187 270	4 253 029	3 823 983	3 373 839	3 794 696	2 747 172
Taux d'épargne brute (en %)	14,64 %	15,8 %	16,47 %	14,47 %	12,78 %	14,11 %	10,60 %

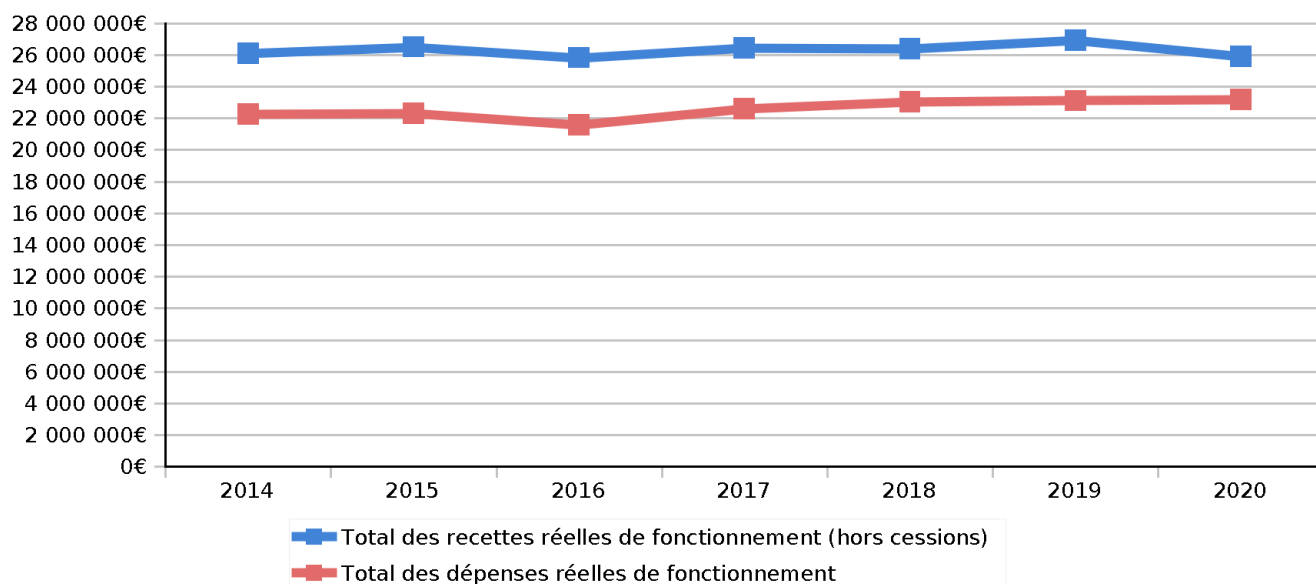
3.3 - Effet de ciseau

Effet de ciseau : Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation hors cession (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	26 075 663	26 499 053	25 821 157	26 434 158	26 393 946	26 902 708	25 904 902
<i>Evolution n-1</i>	0,44 %	1,62 %	-2,56 %	2,37 %	-0,15 %	1,93 %	-3,71 %
Dépenses de fonctionnement	22 258 676	22 311 783	21 568 127	22 610 175	23 020 106	23 108 011	23 157 730
<i>Evolution n-1</i>	2,52 %	0,24 %	-3,33 %	4,83 %	1,81 %	0,38 %	0,22 %

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.

Effet de ciseau



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles ne sont pas comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

Pas d'effet ciseau en 2020, malgré la crise sanitaire, la diminution des Recettes et le maintien des Dépenses de fonctionnement font apparaître un resserrement de l'effet ciseau.

Cet écart sera corrigé en 2021, sur la période de la prospective.

CONCLUSION

Les équilibres financiers en 2020 sont préservés, les niveaux d'épargne témoignent d'une bonne santé financière de la commune. Cette excellente santé financière nous a permis de faire face à la crise sanitaire sans détériorer nos équilibres financiers. Nous devons rester vigilants, sur l'effet de ciseau et veiller à dynamiser nos recettes de fonctionnement afin qu'elles progressent plus vite que nos dépenses.

4 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

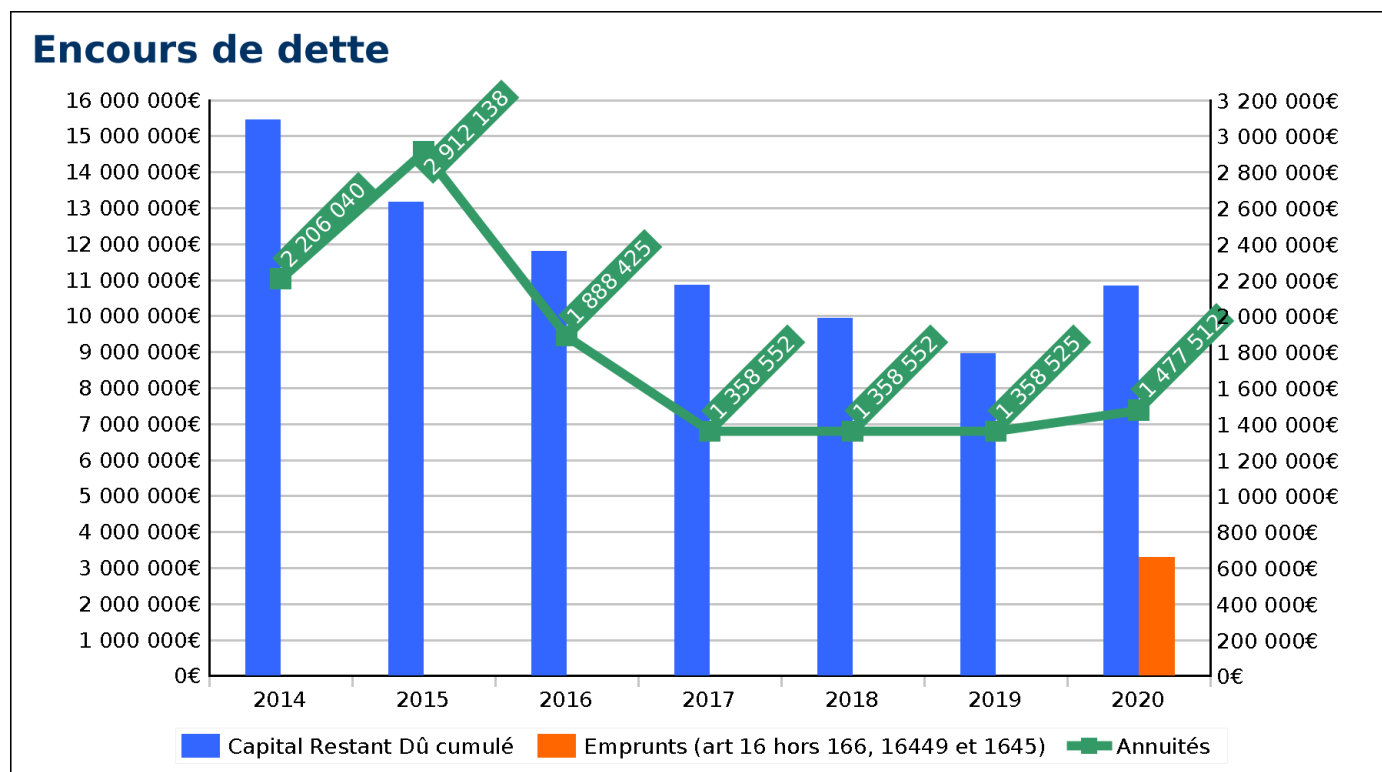
4.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux

L'encours de la dette a évolué de **15 456 359 € en 2014 à 10 838 165 € en 2020.**

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2014	15 456 359	-9 %	0
2015	13 172 382	-14,78 %	0
2016	11 797 510	-10,44 %	0
2017	10 855 650	-7,98 %	0
2018	9 950 036	-8,34 %	0
2019	8 970 103	-9,85 %	0
2020	10 838 165	20,83 %	3 300 000

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette au 31/12	-5,74 %	-29,88 %

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts.



4.2 - Annuités de la dette

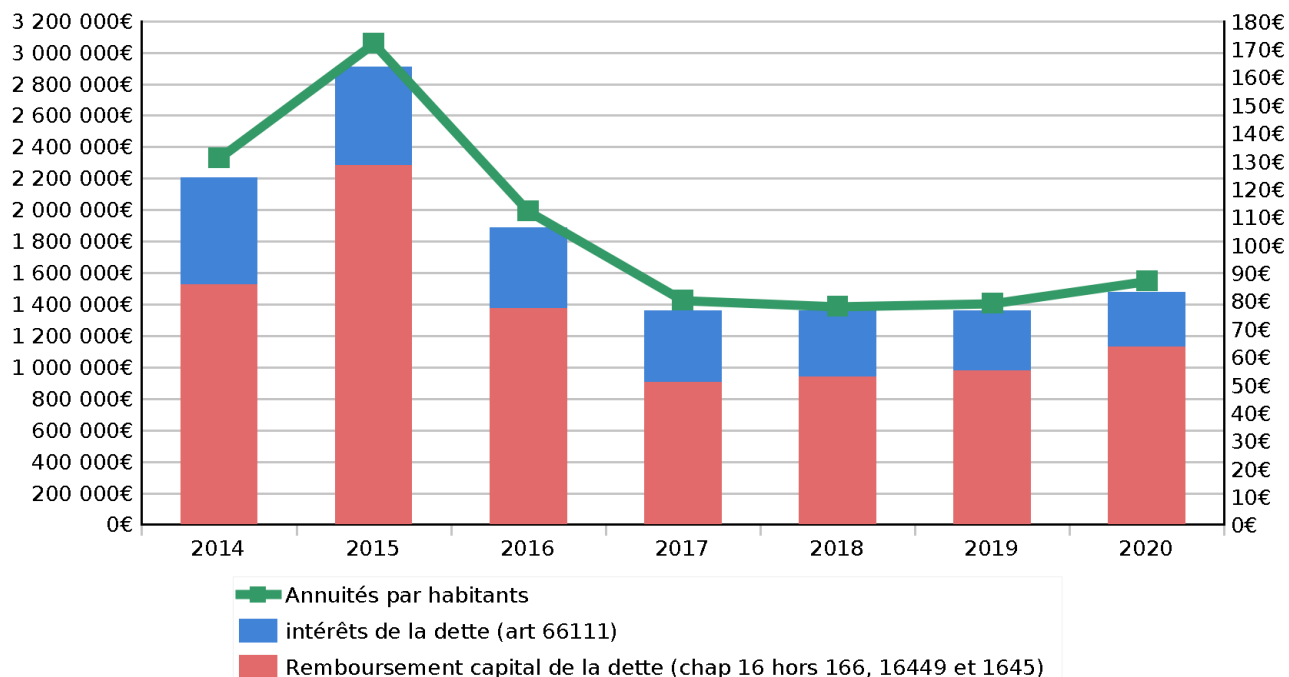
L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Annuités	2 206 040	2 912 138	1 888 425	1 358 552	1 358 552	1 358 525	1 477 512
Evolution n-1 (en %)	-52,87 %	32,01 %	-35,15 %	-28,06 %	0 %	-0 %	8,76 %
Capital en euro	1 528 713	2 283 977	1 374 872	905 679	941 795	979 933	1 131 938
Intérêts en euro	677 328	628 162	513 553	452 872	416 757	378 591	345 574

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période.

L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.

Remboursement



4.3 - Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

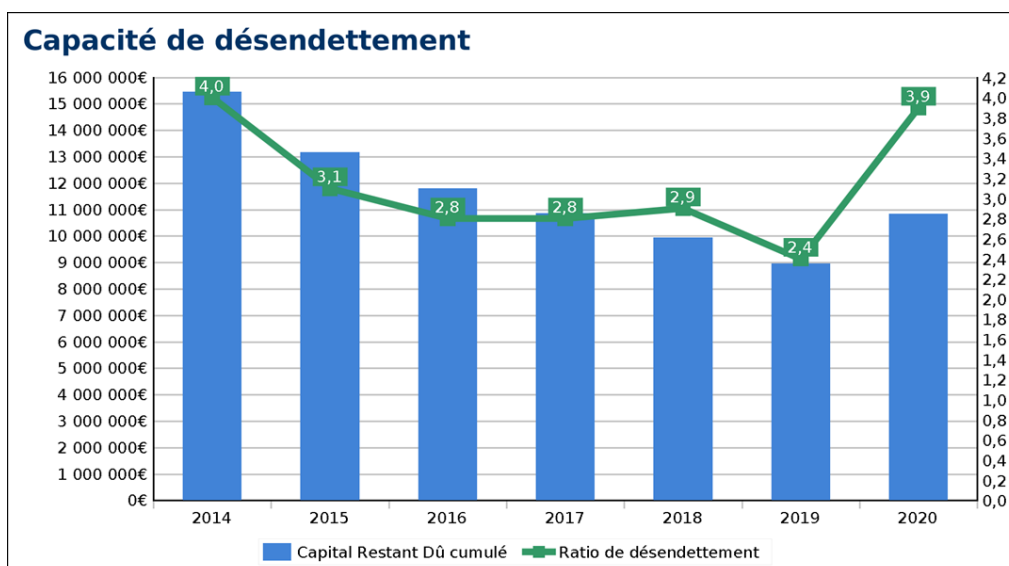
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ratio	4 ans	3,1 ans	2,8 ans	2,8 ans	2,9 ans	2,4 ans	4 ans

Le ratio de désendettement est estimé à 4 ans fin 2020.

Le ratio de désendettement reste performant et permet le financement de nouveaux projets d'investissement.

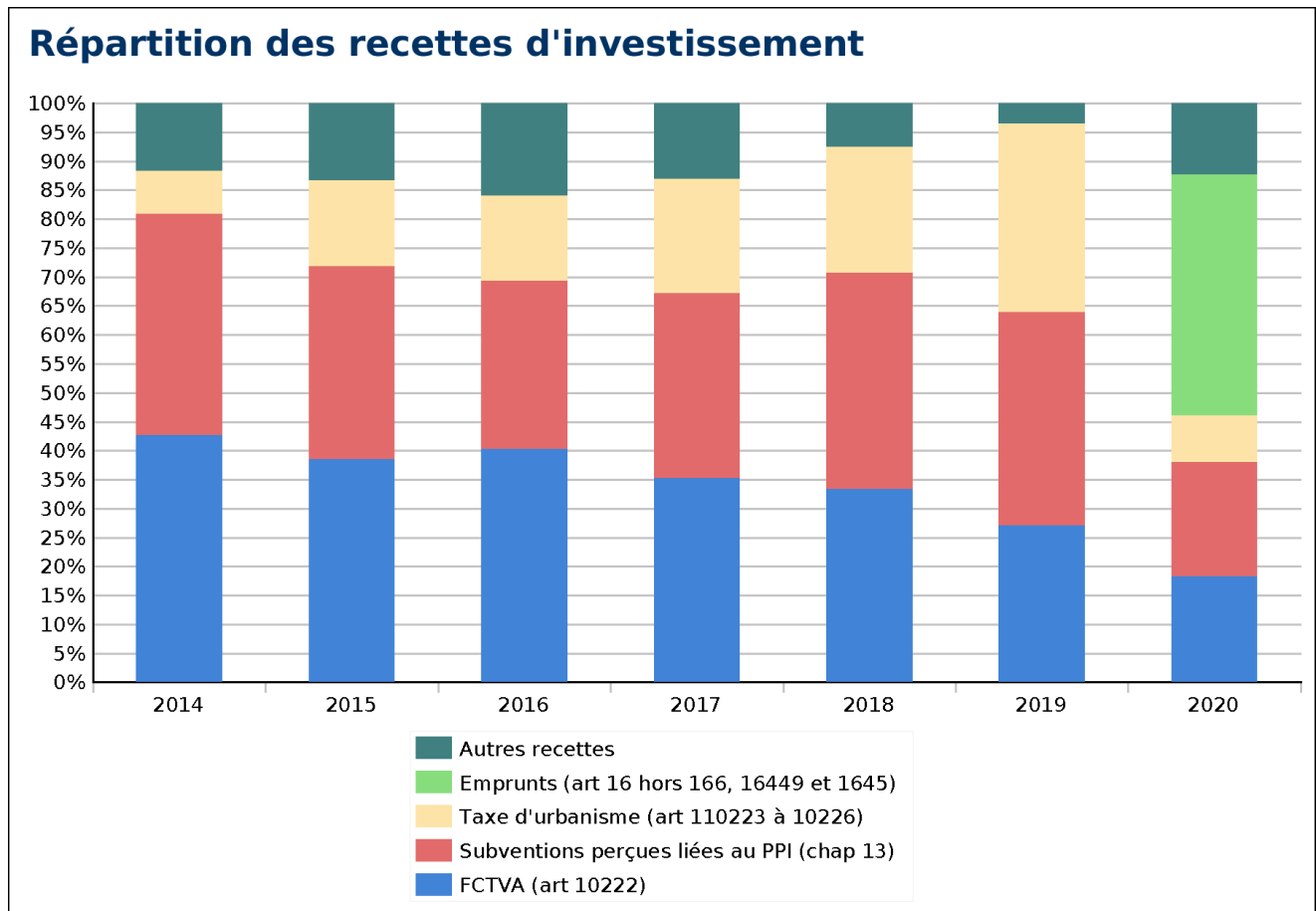
La moyenne des communes de même strate se situe à 5 années.

Pour mémoire



5 - LA PROGRAMMATION ET LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

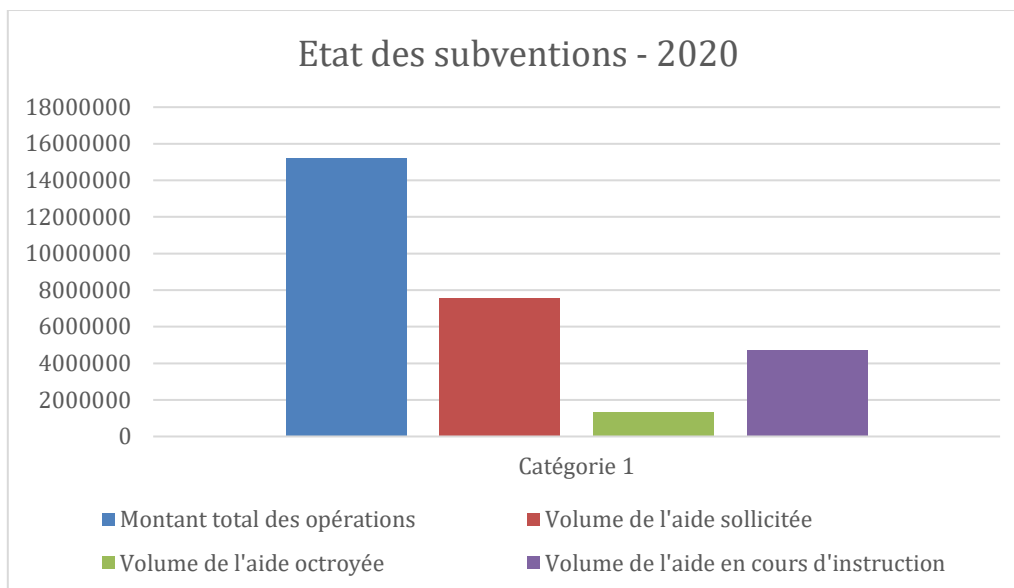
5.1- Les recettes d'investissement



Point sur les subventions

Quelques chiffres

En 2020, 24 opérations bénéficient d'une subvention. Globalement, ces opérations représentent 15 241 356 € HT (toutes sections confondues). Les partenaires financiers de la commune ont été sollicités à hauteur de 7 584 274 € HT pour contribuer à ces opérations. 1 347 314 € ont été octroyés à la commune, étant entendu que les dossiers toujours en cours d'instruction représentent un volume potentiel d'aide supplémentaire de 4 738 216 €.



La recherche de financements repose sur une stratégie double conjuguant 1) veille et ciblage de dispositifs spécifiques (de type appels à candidatures) et 2) systématisation des demandes pour les projets les plus structurants associée à une sanctuarisation des financements par le levier de la contractualisation.

Les opérations structurantes

Axe majeur du programme d'investissement de la commune, le projet d'aménagement urbain de Carnon poursuit le triple objectif d'adapter l'espace public aux usages quotidiens, de prioriser les déplacements doux et de paysager le cadre de vie. Il se décompose en plusieurs opérations que sont le réaménagement des espaces publics (phase 1), la reconstruction de la capitainerie et la réhabilitation du Jardin du Bosquet. En parallèle, la commune engage des investissements pour entretenir et rénover son patrimoine bâti et sa voirie, dans une démarche de préservation de l'environnement et de mise en accessibilité des équipements publics.

Ci-dessous un focus sur quelques-unes de ces opérations structurantes (les montants exprimés sont des montants HT) :
Schéma directeur requalification de la station de Carnon



Assiette: 5 810 523 €
 Aides sollicitées: 4 589 389 €
 Aides obtenues: 458 477 €
 En cours d'instruction: 4 175 466 €
Réalisation: 2018-2024



Le schéma directeur de requalification de Carnon



La réhabilitation du Jardin du Bosquet

Assiette: 654 900 €
Aides sollicitées: 10 000 €
Aides obtenues: 10 000 €
A solliciter (travaux): 123 300 €

Réalisation: 2019-2022



Travaux en faveur des économies d'énergie

Assiette: 781 332 €
Aides sollicitées: 114 000 €
Aides obtenues: 114 000€

Réalisation: 2019-2020



Mise en accessibilité des ERP

Assiette: 1 790 193 €
Aides sollicitées: 659 207 €
Aides obtenues: 267 807 €
En cours d'instruction: 247 600 €

Réalisation: 2016-2020



Rénovation du patrimoine scolaire

Assiette: 1 501 783€
Aides sollicitées: 333 564 €
Aides obtenues: 46 707 €
En cours d'instruction: 247 600 €

Réalisation: 2018-2023



Assiette: 781 332 €
 Aides sollicitées: 114 000 €
 Aides obtenues: 114 000€

Réalisation: 2018-2020

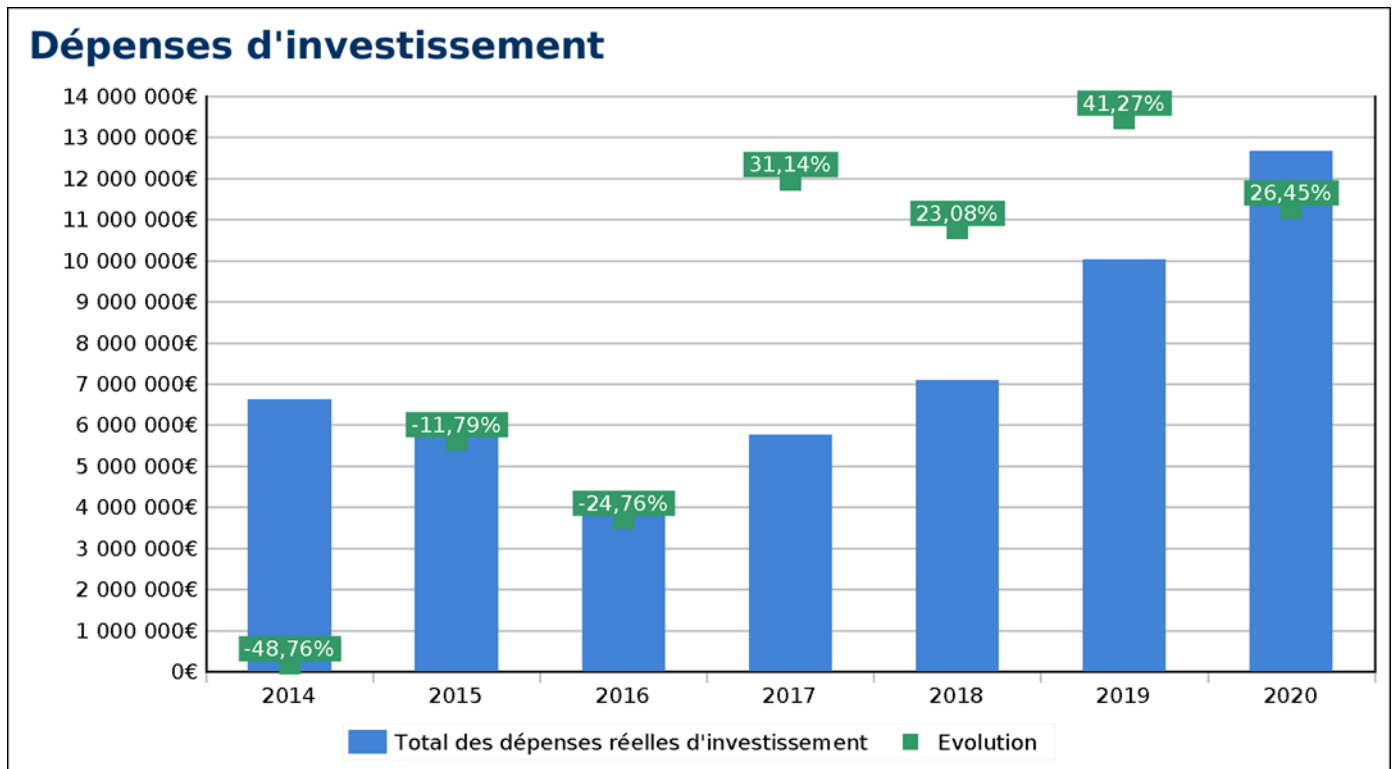
Opérations de voirie (*)

(*) : travaux avenue Jean Moulin et programmes de voirie 2018-2020

5.2 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement et leur évolution

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2014	6 623 413	-48,76 %	392
2015	5 842 488	-11,79 %	346
2016	4 396 149	-24,76 %	260
2017	5 765 055	31,14 %	339
2018	7 095 662	23,08 %	407
2019	10 024 086	41,27 %	579
2020	12 675 171	26,45 %	745

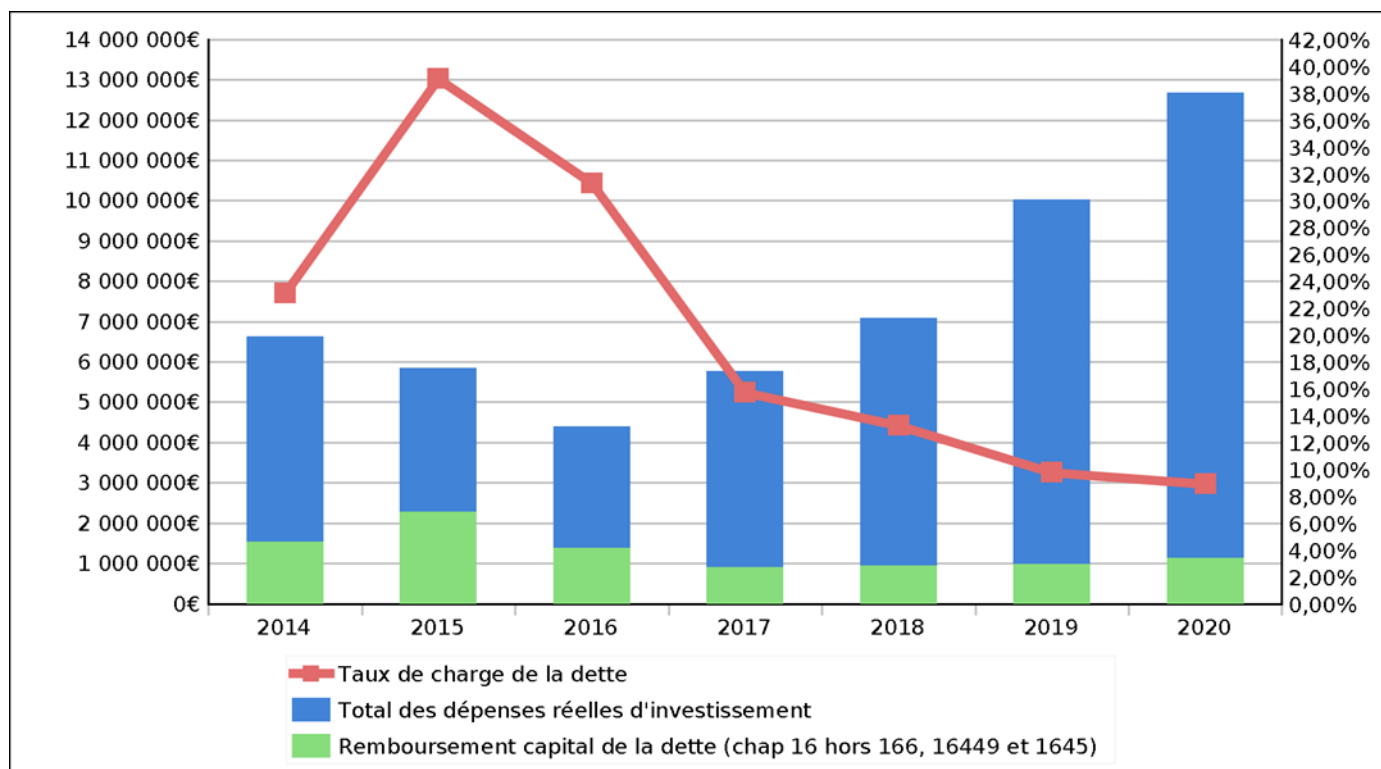


Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Ci-dessous, les dépenses d'investissement issues de la prospective dont la mise en lumière du remboursement du capital de la dette.

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2014	6 623 413	1 528 713	23,08 %
2015	5 842 488	2 283 977	39,09 %
2016	4 396 149	1 374 872	31,27 %
2017	5 765 055	905 679	15,71 %
2018	7 095 662	941 795	13,27 %
2019	10 024 086	979 933	9,78 %
2020	12 675 171	1 131 938	8,93 %

Ci-dessous la représentation graphique du remboursement du capital de la dette dans les dépenses d'investissement (échelle de gauche) et le taux de charge du remboursement de la dette (échelle de droite).



5.3 - Le plan pluriannuel d'investissement 2020-2025 (pièce jointe)

5.4 - Impact du PPI sur le niveau de l'endettement

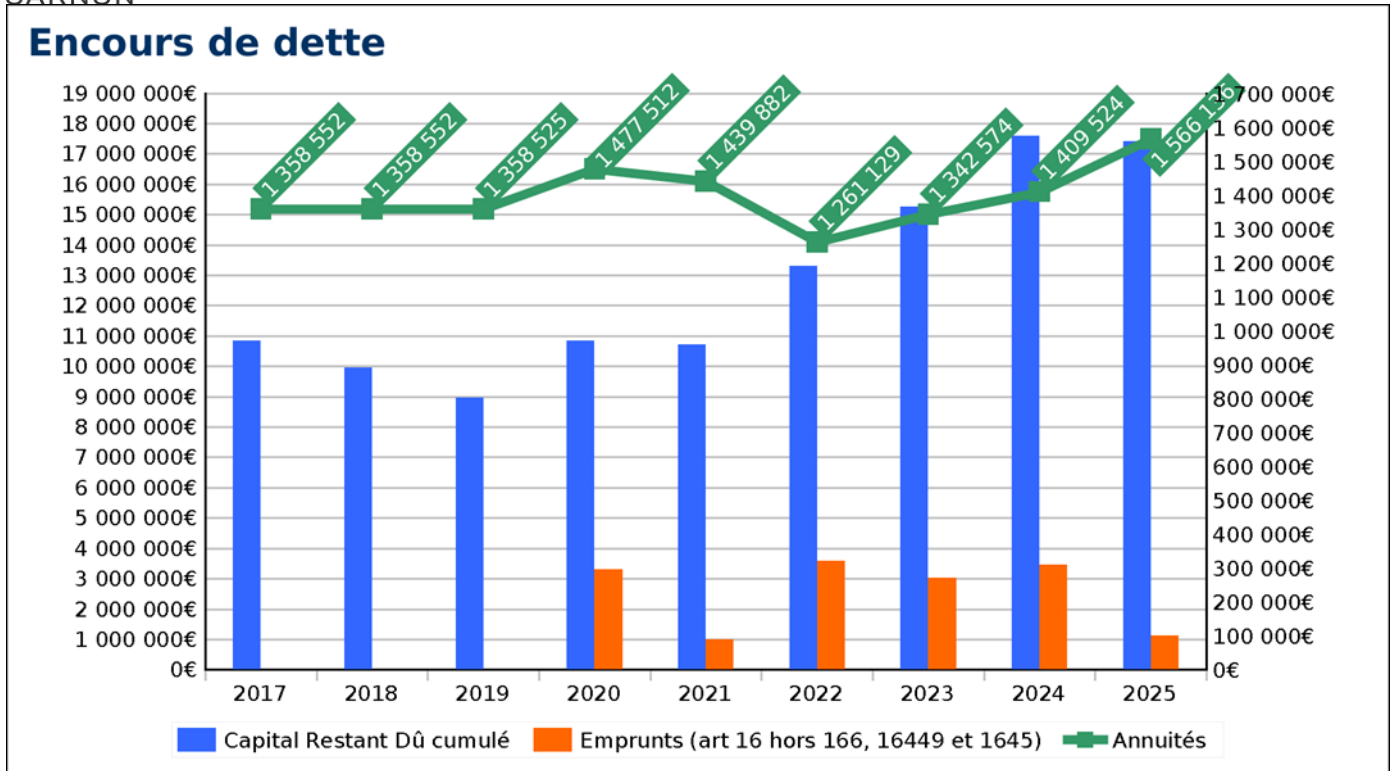
5.4.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux

L'encours de la dette évoluerait de **10 838 165 € en 2020** à **17 428 830 € en 2025**.

De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de **1 477 512 € en 2020** à **1 566 136 € en 2025**.

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2017	10 855 650	-7,98 %	0
2018	9 950 036	-8,34 %	0
2019	8 970 103	-9,85 %	0
2020	10 838 165	20,83 %	3 300 000
2021	10 709 226	-1,19 %	1 004 684
2022	13 312 797	24,31 %	3 591 476
2023	15 261 061	14,63 %	3 016 603
2024	17 586 129	15,24 %	3 459 683
2025	17 428 830	-0,89 %	1 126 378

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.



5.4.2 - Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio	4 ans	3,1 ans	2,8 ans	2,8 ans	2,9 ans	2,4 ans	3,9 ans	4,4 ans	5,8 ans	7,5 ans	7,5 ans	7,5 ans

PRESENTATION DES GRANDS PROJETS PREVUS AU PPI EN 2020-2025 :

LA REQUALIFICATION DE LA STATION BALNEAIRE

POLITIQUE PUBLIQUE : Aménagement, développement durable, accessibilité (ADD – ADDPR5)

MONTANT PREVISIONNEL DU MANDAT : 6 816 840 € (hors rémunération 309 672 €)

MONTANT TOTAL DES AIDES PUBLIQUES ESTIMEES PAR LE MANDATAIRE : 2 392 221 €

PARTENAIRES FINANCIERS : l'Etat (FNADT/DSIL), la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et le Département de l'Hérault



Cinquante ans après la Mission Racine, la commune de Mauguio-Carnon engage un projet ambitieux de requalification de sa station balnéaire dans une volonté de renforcement de l'attractivité du littoral. Les opérations d'aménagement qui seront entreprises dans ce cadre visent à :

- Créer une station balnéaire apaisée et à l'identité différenciée,
- Améliorer la lisibilité du territoire dans son ensemble, et
- Répondre aux besoins de développement de la ville permanente.

LA REHABILITATION DU JARDIN DU BOSQUET

POLITIQUE PUBLIQUE : Aménagement, développement durable, accessibilité (ADD – ADDPR5)

MONTANT PREVISIONNEL : 803 200 €

MONTANT TOTAL PREVISIONNEL DES AIDES PUBLIQUES : 110 000 €

PARTENAIRES FINANCIERS : l'Etat (not. DREAL pour les études), la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et le Département de l'Hérault



Participant également de la requalification de Carnon, la réhabilitation du jardin classé du Bosquet constitue l'une des premières opérations de déploiement d'une trame verte au sein de la station. Situé à l'ouest de la station, ce lieu atypique en bordure de mer a été classé en 1936 mais, depuis de nombreuses années, a perdu de sa superbe. Son réaménagement lui permettra de retrouver une partie de son histoire tout en s'adaptant aux besoins actuels de la station.

LES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC DE LA FONT DE MAUGUIO : LE GROUPE SCOLAIRE FANFONNE GUILLIERME

POLITIQUE PUBLIQUE : Education (EDU - EDUPR1)

MONTANT PREVISIONNEL : 6 509 000 €

MONTANT TOTAL PREVISIONNEL DES AIDES PUBLIQUES : 1 356 000 €

MONTANT PARTICIPATION DE LA ZAC : 2 045 000 €

PARTENAIRES FINANCIERS : l'Etat (DSIL), la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et le Département de l'Hérault

Le projet de la zone d'aménagement concertée (ZAC) de la Font de Mauguio prévoit la construction de 740 logements en 4 tranches successives, et une surface de 2650 m² destinée aux équipements publics. La population scolaire générée par ce nouveau quartier est évaluée à 166 élèves. Dans ce contexte, la commune envisage d'intégrer au quartier de la Font de Mauguio un nouveau groupe scolaire. L'école accueillera quatre classes en 2023 puis deux supplémentaires en 2027.

LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GENDARMERIE

POLITIQUE PUBLIQUE : Sécurité (SECU – SECUPR5)

MONTANT PREVISIONNEL : 6 000 000 €

REALISATION ET FINANCEMENT PAR UN OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT



Construction de 35 unités logements et d'une caserne afin de renforcer la présence de gendarmes sur le territoire.

LA MISE EN CONFORMITE DES ERP

POLITIQUE PUBLIQUE : Aménagement, développement durable et accessibilité (ADD – ADDPR1)

MONTANT PREVISIONNEL : 2 130 000 €

MONTANT PREVISIONNEL DES AIDES PUBLIQUES : 285 650 €

PARTENAIRES FINANCIERS : l'Etat (DETR/DSIL), la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et le Département de l'Hérault



Dans le cadre de son agenda de mise en accessibilité programmée, la commune de Mauguio-Carnon s'est engagée à effectuer des travaux de mise en conformité de ses établissements recevant du public selon un programme et un planning prévisionnel défini. Cet agenda s'est réalisé en deux tranches successives de trois ans, soit sur une période de six ans. A l'issue de la première phase, la mise en accessibilité a concerné 22 sites. La seconde pour sa part se focalise sur 8 sites.

5.5 - Le bilan des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) (art. L. 2311-3-I, CGCT) qui s'inscrivent dans la logique d'une gestion pluriannuelle.

Présentation des AP/CP :

- la réhabilitation de l'îlot Prévert

AP2016-9108 Réhabilitation de l'îlot Prévert	Montant de l'AP	Mandaté sur 2015	Mandaté sur 2016	Mandaté sur 2017	Mandaté sur 2018	Mandaté sur 2019	CP 2020	CP 2021
Crédits de paiement	3 852 319,60 €	34 542,00 €	35 299,67 €	188 085,18 €	420 850,57 €	2 063 542,18 €	980 000,00 €	130 000,00 €
Recettes prévisionnelles : Autofinancement Subventions (CD) Emprunt	1 670 019,60 € 222 300,00 € 1 960 000,00 €	34 542,00 €	35 299,67 €	188 085,18 €	420 850,57 €	963 542,18 € 1 100 000,00 €	27 700,00 € 92 300,00 € 860 000,00 €	0,00 € 130 000,00 € 0,00 €

- L'aménagement de l'avenue Jean Moulin 1^{ère} tranche

AP2018-9133 Rue Jean Moulin -1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche	Montant de l'AP	Mandaté sur 2018	Mandaté sur 2019	CP 2020	CP 2021
Crédits de paiement prévisionnels	2 180 000,00 €	127 291,83 €	1 212 269,70 €	815 438,47 €	25 000,00 €
Recettes prévisionnelles : Autofinancement Subventions diverses (FECU, FAIC, CD) Emprunts	1 029 607,47 € 150 392,53 € 1 000 000,00 €	68 791,83 € 58 500,00 €	127 847,17 € 84 422,53 € 1 000 000,00 €	807 968,47 € 7 470,00 €	25 000,00 €

- L'aménagement de la rue du Saut du Loup

AP2018-9139 Rue du Saut du Loup	Montant de l'AP	CP 2022
Crédits de paiement prévisionnels	290 000 €	290 000 €
Recettes prévisionnelles : Autofinancement	290 000 €	290 000 €

- L'aménagement de la rue François Villon

AP2018-9143 Rue François Villon	Montant de l'AP	Mandaté sur 2019	Mandaté sur 2020
Crédits de paiement prévisionnels	420 523,42 €	91 343,06 €	329 180,36 €
Recettes prévisionnelles : Autofinancement	420 523,42 €	91 343,06 €	329 180,36 €

- Programme de voirie 2018

AP2018-9147 Programme de voirie 2018	Montant de l'AP	Mandaté sur 2018	Mandaté sur 2019	Mandaté sur 2020
Crédits de paiement prévisionnels	471 625,34 €	864,00 €	422 542,33 €	48 219,01 €
Recettes prévisionnelles : Autofinancement Subventions (CD)	291 125,34 € 180 500,00 €	864,00 €	242 042,33 € 180 500,00 €	48 219,01 €

- Mise en conformité des Etablissements recevant du Public

AP2019-9072 Mise en conformité des ERP	Montant de l'AP	Mandaté sur 2016	Mandaté sur 2017	Mandaté sur 2018	Mandaté sur 2019	CP 2020	CP 2021
Crédits de paiement	2 130 000,00	15 825,01	11 016,86	42 556,05	337 772,23	802 829,85	920 000,00
Recettes prévisionnelles : Autofinancement Subvention DETR Subvention Région	1 943 000,00 137 000,00 50 000,00	15 825,01	11 016,86	1 214,05 41 342,00	337 772,23	657 171,85 95 658,00 50 000,00	920 000,00

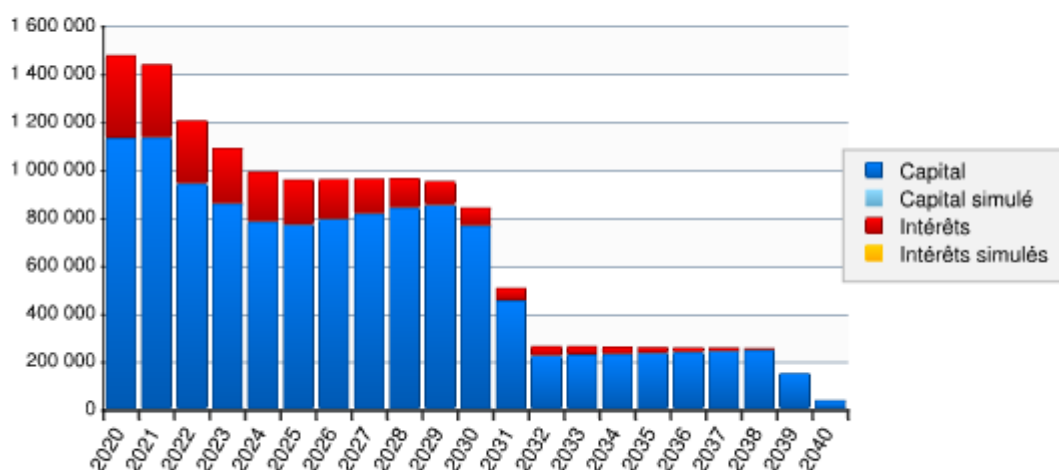
- Schéma Directeur de Carnon

AP 2019-SDC Schéma directeur Carnon	Montant de l'AP	MANDATE 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Crédits de paiement	7 126 512,00	98 353,74	563 881,26	938 467,00	2 898 019,00	1 384 856,00	1 229 303,00	13 632,00
Travaux et honoraires	6 816 840,00	4 044,00	494 961,00	892 867,00	2 866 009,00	1 357 256,00	1 201 703,00	0,00
9154 - honoraires et études opérationnelles	957 030,00	4 044,00	470 181,00	178 133,00	159 866,00	76 597,00	68 209,00	
9155 - études Passerelle liaison rive droite rive gauche	58 860,00		24 780,00	34 080,00				
9169 - Pépinière (co construction)	64 248,00			64 248,00				
9171 - Esplanade du port phase 1 (parking plaisanciers)	914 221,00			548 533,00	365 688,00			
.... - Quai Auguste Meynier	496 487,00				496 487,00			
.... - Rue de la Plage	275 436,00				275 436,00			
9172 - Avenue Grassion Cibrand	135 746,00			67 873,00	67 873,00			
.... - Avenue des Comtes de Melgueil	1 133 494,00						1 133 494,00	
.... - Parking Luna park et Rue du levant	2 561 318,00				1 280 659,00	1 280 659,00		
.... - Parvis Capitainerie	220 000,00				220 000,00			
Convention de mandat	309 672,00	94 309,74	68 920,26	45 600,00	32 010,00	27 600,00	27 600,00	13 632,00
9122 - Honoraires	309 672,00	94 309,74	68 920,26	45 600,00	32 010,00	27 600,00	27 600,00	13 632,00
Recettes prévisionnelles	7 126 512,00	98 353,74	563 881,26	938 467,00	2 898 019,00	1 384 856,00	1 229 303,00	13 632,00
Subventions	2 392 218,00	0,00	198 658,00	608 633,00	489 620,00	523 026,00	59 905,00	512 376,00
Financement Commune	4 734 294,00	98 353,74	365 223,26	329 834,00	2 408 399,00	861 830,00	1 169 398,00	-498 744,00

6. LA GESTION DE LA DETTE ET LES PISTES D'OPTIMISATION

Profil de remboursement de la dette

Flux de remboursement



Synthèse de votre dette au 31/12/2020

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
10 838 164.75 €	2,83 %	12 ans et 5 mois	6 ans et 10 mois	28

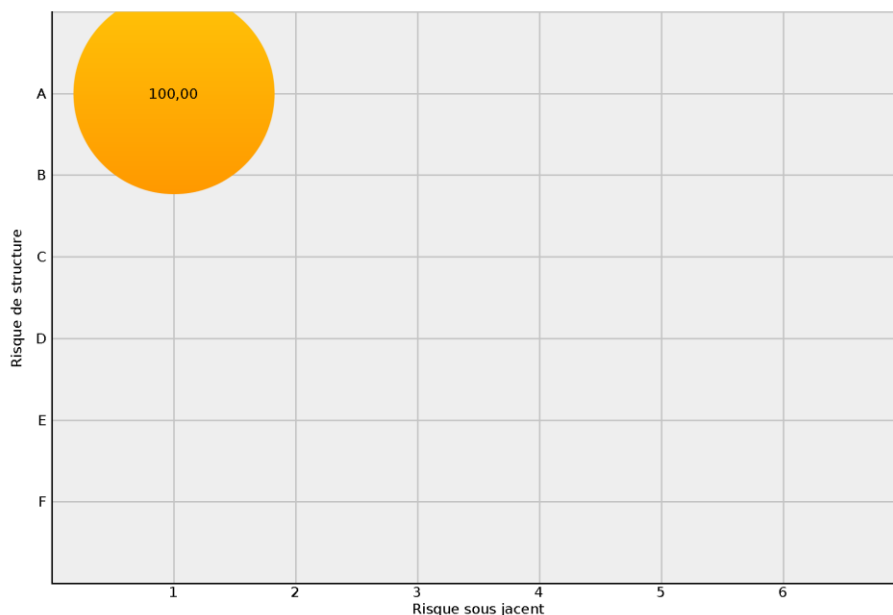
Dettes par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	7 451 964.97 €	68,76 %	3,88 %
Variable couvert	498 699.78 €	4,60 %	1,74 %
Variable	2 887 500.00 €	26,64 %	0,32 %
Ensemble des risques	10 838 164.75 €	100,00 %	2,83 %

Dettes selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Dettes par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CREDIT AGRICOLE	9 214 516.80 €	85,02 %	
SFIL CAFFIL	902 680.28 €	8,33 %	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	571 277.97 €	5,27 %	
DEXIA CL	149 689.70 €	1,38 %	
Ensemble des prêteurs	10 838 164.75 €	100,00 %	-

CONCLUSION

- Une dette saine
- Une capacité de désendettement performante : 4 années
- La possibilité pour la commune de financer un PPI élevé avec un volume d'emprunt adapté permettant de garantir les équilibres financiers

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021



PORT DE CARNON

Présenté en Conseil d'Exploitation le 26 Novembre 2020
Conseil Municipal du 14 Décembre 2020

Rapport d'orientation budgétaire 2020 annexé à la délibération du 14 décembre 2020

L'IMPACT LIÉ À LA PANDEMIE DU COVID-19 SUR LE BUDGET 2020 :

L'exécution du Budget 2020 s'étant largement écartée de son cours dans un contexte de forte incertitude, sa gestion pendant la crise est devenue un processus réactif continu mettant entre parenthèse tous les projets et travaux prévus et notamment :

➔ Les projets pluriannuels d'investissement :

- La démolition et reconstruction des AOT situés sur la zone technique EST.
- La réfection et mise en conformité des quais et de la station d'avitaillement.
- La reconstruction de la Capitainerie et ses abords

➔ Les recettes de fonctionnement :

En 2020, l'année est marquée par la crise sanitaire du COVID-19, une baisse prévisionnelle sur la totalité des recettes courantes de - 3.05 % pourrait être constatée traduit par :

✂ Inactivité de la station d'avitaillement liée à l'interdiction de navigation lors de la 1^{ère} crise Covid-19 (de mars à mai) puis à sa fermeture dans le cadre des travaux de la capitainerie : - 50 000€.

✂ Une perte d'environ 14 000€ sur les levages due à la baisse des tarifs pour les professionnels afin d'être concurrentiel avec les ports voisins ainsi qu'à une baisse de fréquentation suite au COVID 19.

✂ 13 130 € n'ont pas fait l'objet de titre de recette suite à la délibération N°85 du 15/07/2020, accordant une exonération de redevances de 50% dues au titre de l'occupation des droits de terrasses.

✂ Une baisse des recettes d'environ 40 713€ qui correspond aux rattachements de charges annulées sur l'exercice antérieur.

⌚ Pour information, 6 989 € n'ont pas été perçus suite à la suspension des contrats annuels en faveur des professionnels du nautisme. Un échéancier sur 2020/2021 leur a donc été proposé en accord avec la Trésorerie.

Une évolution des recettes est constatée sur les postes suivants :

☺ Un gain d'environ 52 000€ sur les droits de quai (escales) correspondant d'une part aux escales « touristiques » et d'autre part aux contrats annuels intervenus en cours d'année.

☺ La redevance des antennes implantées sur le domaine public génère une recette supplémentaire de 1500€ suite aux renégociations de ces redevances.

➔ Les dépenses de fonctionnement : Projets reportés

- Les travaux d'entretien de Dragage, indispensable au confort des usagers.
- Le déploiement de la vidéosurveillance sous-traité à une société de sécurité.
- Les manifestations portuaires.
- Les actions menées autour de « Port ouvert à tous ».

Néanmoins, l'attention doit maintenant se porter sur la préparation du budget 2021.

Le contexte général du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 :

Le rapport d'orientations budgétaires 2021 de la régie municipale du port de Carnon sera donc marqué par l'ensemble des opérations et prévisions en raison du niveau d'incertitude sans précédent lié à la pandémie de COVID-19. Le ROB se penche sur les aspects essentiels de la préparation du budget et fournit des orientations spécifiques d'investissements pour les 5 prochaines années.

Le ROB se focalise sur les besoins essentiels au bon fonctionnement du port et sur les perspectives d'évolutions.

SOMMAIRE

1. LES TENDANCES BUDGETAIRES ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU PORT DE CARNON

- 1.1 Evolution des recettes de fonctionnement
- 1.2 Evolution des dépenses de fonctionnement
- 1.3 Les Autorisations d'Engagements et des Crédits de Paiement (AE/CP)

2. LA GESTION DE LA DETTE

- 2.1 Profil de remboursement de la dette
- 2.2 Synthèse de la dette au 31/12/2020
- 2.3 Dette par type de risque (avec dérivés)

3. LA PROGRAMMATION ET LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU PORT DE CARNON

- 3.1 Evolution des recettes d'investissement
- 3.2 Evolution des dépenses d'investissement
- 3.3 Les Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiement (AP/CP)

4. ANNEXES

- Le plan pluriannuel (PPI)

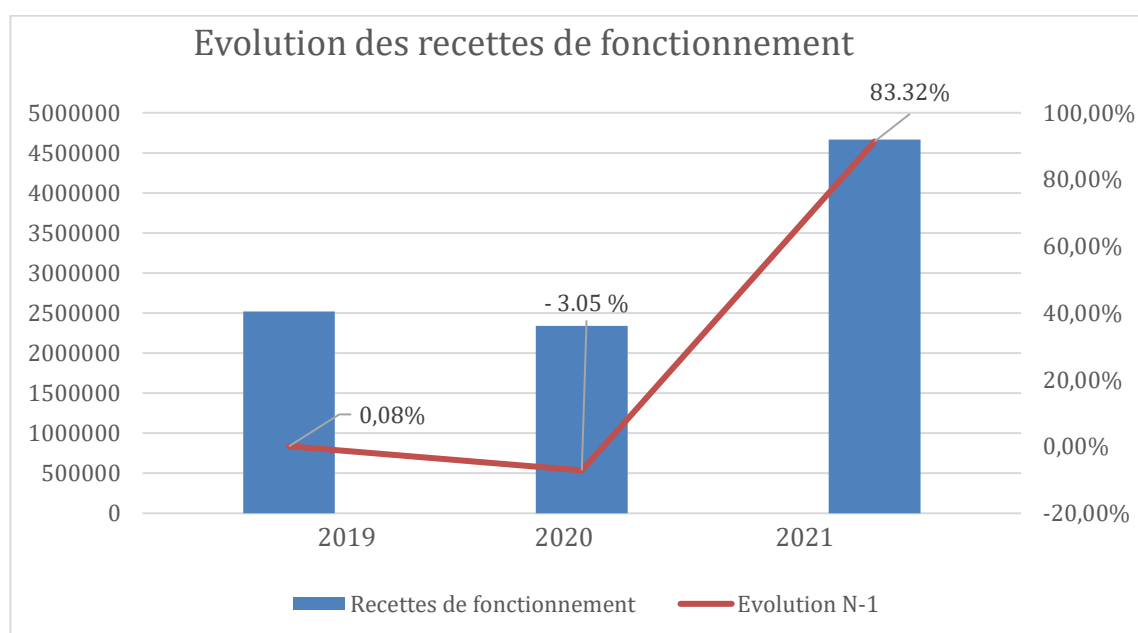
1. LES TENDANCES BUDGETAIRES ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU PORT DE CARNON

1.1 Evolution des recettes de fonctionnement

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution N-1
2019	2 521 664	↑ 0,08 %
2020	2 444 657	↓ 3,05 %
2021	4 481 568 *	↑ 83.32 %

• Montants exprimés en HT issus des comptes administratifs sauf pour 2020 où les montants sont estimés.

* dont excédent cumulé prévisionnel



Depuis 2015, le port s'engage dans une stratégie financière étudiée dont l'intérêt majeur été de constituer des provisions permettant l'auto financement pour moitié des travaux d'entretien de dragage. (Estimé à 2,4M€ hors dépenses imprévues)

Au 31/12/2020, la provision s'élève à 1 242 000€.

La 1ère tranche débutant dès septembre 2021, **une reprise de provision** à hauteur de **722 000 €** sera donc fléchée aux recettes de fonctionnement.

Viendront s'ajouter, les **subventions de l'état et de la région** d'un montant total de **278 000 €**.

Pour rappel, l'état et la région avaient indiqué que le « projet de mutualisation de Dragage » serait subventionné à hauteur de 50%.

Les principales recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	2019	2020	Prévisions 2021	Perspectives d'Evolution % N-1
002 Excédent de fonctionnement	890 830	1 083 238	972 672	↓ 10,21 %
13 Atténuation de charges	9 832	9 500	9 800	↓ 0,33 %
70 Ventes de produits fabriqués, prestations	2 249 203	2 235 000	2 306 045	↑ 3,18 %
74 Subventions d'exploitation	-	-	278 000	↑ 100 %
75 Autres produits de gestion courante	108 861	98 807	115 201	↑ 5,82 %
77 Produits exceptionnels	61 924	21 211	1 000	↓ 95,39 %
042 Opérations ordre de transfert entre sections	76 045	76 045	76 850	↑ 1,06 %
78 Reprise sur provisions de charges et risques	15 800	-	722 000	↑ 100 %

- Montants exprimés en HT issus des comptes administratifs sauf pour 2020 où les montants sont estimés.

- **L'excédent de fonctionnement** : reprend les excédents cumulés sur plusieurs années.
- **Ventes de produits fabriqués, prestations** : issu principalement des contrats annuels, vente de carburant, manutentions et droits d'escales.

2020 est marqué par une inflation de ces recettes d'escales dans le cadre de la mise en application du code des transports visant à rappeler que « tout nouvel acquéreur d'un navire en contrat annuel se voit proposer un contrat d'escale jusqu'au 31/12 ».

L'application de cette réglementation dès le 01/01/2020 a donc permis d'augmenter les recettes de **147 820€**.

- **Reprise sur provisions de charges et risques : 722 000 €** équilibrés en dépenses de fonctionnement des travaux d'entretien de dragage à septembre 2021.
- **Autres recettes courantes** comprennent :
 - * Les atténuations de charges de stock carburant,
 - * Les recettes exceptionnelles issues de remboursement des services fiscaux,
 - * Opérations d'ordre de transfert, des amortissements de subvention en cours
 - * Les subventions

➡ LES PERSPECTIVES 2021 :

Malgré une incertitude sur l'évolution de la pandémie, le Port de Carnon a souhaité travailler sur une meilleure harmonie du plan d'eau, en commençant par une refonte de ses catégories permettant une meilleure optimisation. Cela permettra l'optimisation de nouvelles ressources de **3,64%** par rapport à 2020.

Une réflexion a été également menée sur les capacités du port de Carnon à offrir plus de prestations innovantes et de ce fait fidéliser les plaisanciers et futurs plaisanciers à se perpétuer dans la station, sans faire concurrence aux professionnels du nautisme implantés dans la commune mais en plutôt en complément.

De nouvelles prestations seront donc proposées dès le 01 janvier 2021 comme :

- La location de matériel pour le carénage des navires.
- Le gardiennage de remorques.
- La mise en action d'une société de sécurité pour la surveillance du port et rassurer les plaisanciers.
- Assistance des agents techniques du port aux plaisanciers.

Ces nouvelles activités devraient permettre à la régie municipale d'augmenter ses recettes de **25 %**.

D'une manière générale, les tarifs annuels 2021 augmenteront de **2%**.

En revanche, la requalification des catégories II, III et IV vont permettre à 182 plaisanciers de voir leur redevance diminuer.

Les tarifs du stockage à terre ne connaîtront pas d'augmentation considérant que l'infrastructure actuelle du parc doit faire l'objet d'une étude de réfection mettant hypothétiquement en suspens l'activité d'ici fin 2020.

Les principales évolutions de recettes sont liées à :

- **La reprise de provision** pour la 1^{ère} tranche du dragage à hauteur de **722 000 €**.
- **Subvention de l'état versée pour les travaux de dragage : 119 572 €** **Subvention de la Région versée pour les travaux de dragage : 158 428 €**.

Il est important de préciser qu'en 2020 les plus importantes dépenses de fonctionnement prévues n'ont pu être engagées, portant donc **l'excédent cumulé PREVISIONNEL à 972 672 €**.

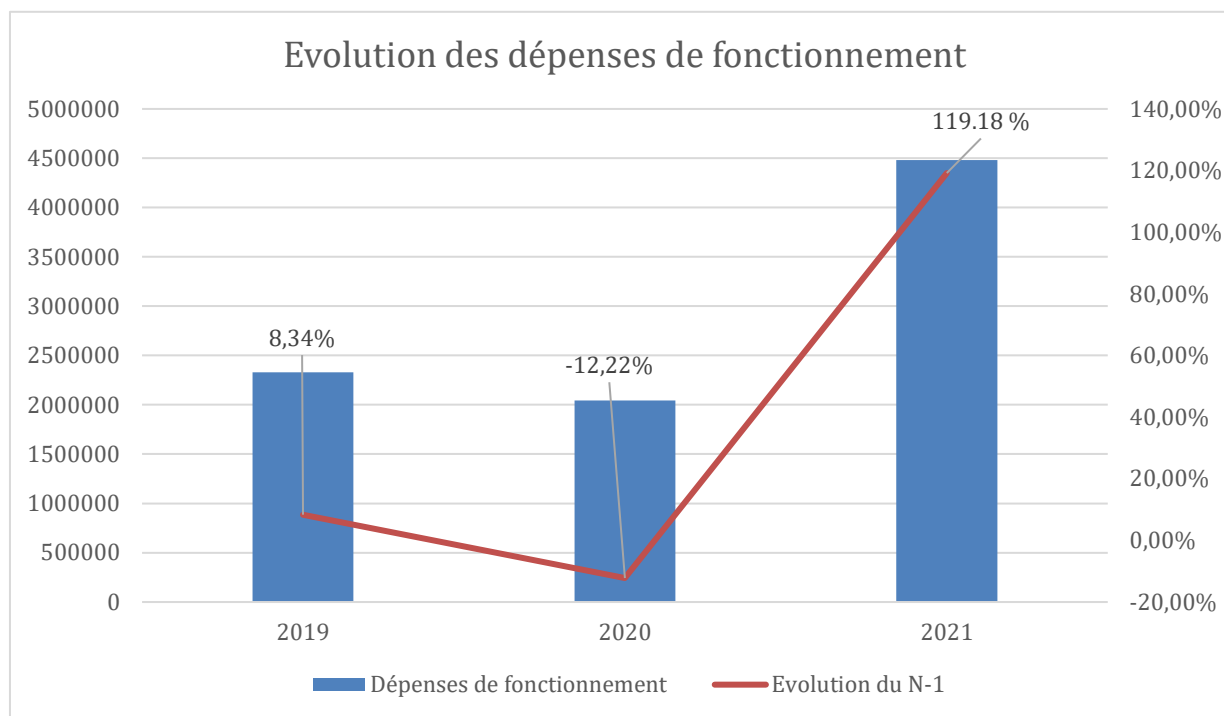
1.2 Evolution des dépenses de fonctionnement

Malgré une année très difficile les dépenses de fonctionnement ont été engagées avec prudence afin de maintenir un bon équilibre et permettre le report des projets 2020 sur l'exercice 2021.

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution N-1
2019	2 329 257*	↑ 8,34 %
2020	2 044 703*	↓ 12,22 %
2021	4 481 568	↑ 119.18 %

- Montants exprimés en HT issus des comptes administratifs sauf pour 2020 où les montants sont estimés.

Les prévisions budgétaires 2021 en dépenses de fonctionnement sont évaluées à **4 481 568 € HT**, équilibrées avec les recettes de fonctionnement.



Les principales dépenses de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	2019	2020	Prévisions 2021	Perspectives d'évolution % N-1
011 Charges à caractère général	833 856	600 840	1 989 250	↑ 231.1 %
012 Charges de personnels	661 313	665 000	889 200	↑ 33.71 %
014 Atténuations des produits	-	-	-	
65 Autres charges de gestion courantes	26 949	7 247	42 000	↑ 479.55 %
66 Charges Financières	18 878	47 000	47 000	0%
67 Charges exceptionnelles	437	2 350	6 000	↑ 155.32 %
68 Dotations aux provisions et dépréciations	200 000	-	37 000	↑ 100 %
69 Impôts sur bénéfiques	71 785	83 702	254 611	↑ 204.19 %
022 Dépenses imprévues	-	-	-	
023 Virement à la section d'investissement	-	-	756 507	↑ 100 %
042 Opérations ordre transfert entre sections	435 614	440 000	460 000	↑ 4.55 %

A noter qu'une inflation prévisionnelle des impôts sur les bénéfiques est inscrite afin d'anticiper un éventuel rescrit dû à la provision et au résultat d'excédent cumulé.

Pour information, **756 507 €** de l'excédent de fonctionnement seront transférés au Budget Primitif 2021 afin de permettre un autofinancement pour une partie des travaux d'investissement.

Les autres comptes restent constants et prennent en compte la 1ere phase du Dragage estimée à 1 000 000€. (*Plan Pluriannuel Engagement annexé au ROB*).

Les dépenses de personnel : Chapitre 012

Dépenses de personnel et frais assimilés	2019*	2020	Prévisions 2021	Evolution N-1 %
6215 : Personnel rattaché à la collectivité	421 016	463 117	560 000	↑ 20,92%
6411 : Personnel de droit privé	157 396	215 000	220 000	↑ 2,33%
645 : Charges salariales et patronales	82 901	98 000	109 200	↑ 11,43%
Total des dépenses de personnel	661 313	776 117	889 200	↑ 14,57 %

Pour rappel, depuis le 01 janvier 2015, la régie municipale du port de Carnon est soumise aux règles des SPIC. Par conséquent, tout nouvel agent au sein du service et/ou en remplacement d'agent rattaché par la collectivité est placé de droit privé.

Bien que l'effectif du personnel du port reste constant en nombre, le glissement du statut public vers le statut privé induit des charges de personnel supplémentaire.

A ce jour, 2 agents de la fonction publique sont en maladie depuis le début d'année et 1 agent en disponibilité.

A noter que les agents de droit privé exerçant sous les conditions de la « convention collective des ports de Plaisance » bénéficient depuis novembre 2020, d'une refonte de leur grille indiciaire induisant une revalorisation de leur salaire. L'accroissement budgétaire atteint **2.33 %** par rapport à 2020.

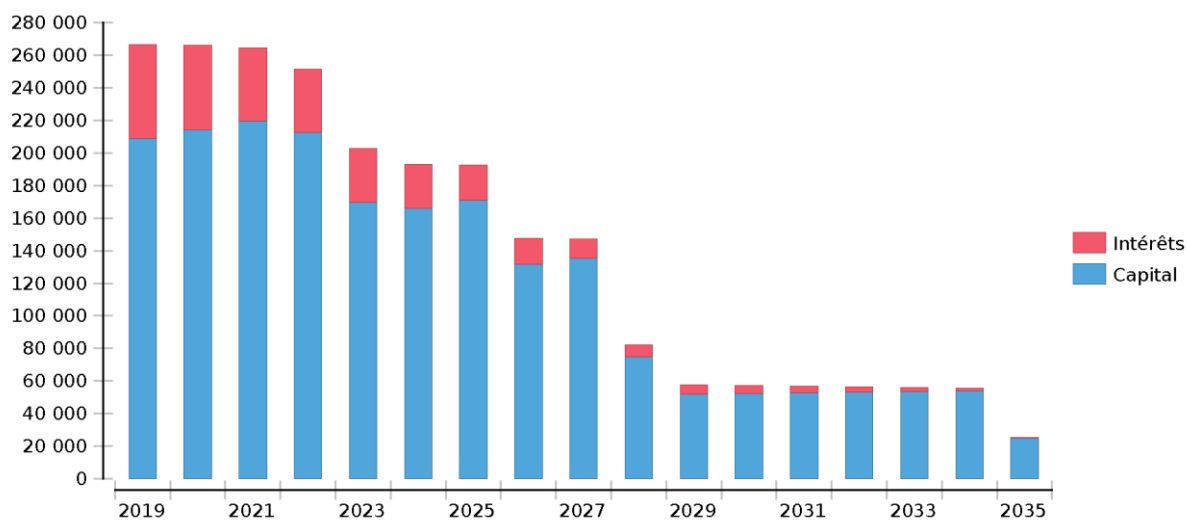
1.2 Les Autorisations d'Engagements et des Crédits de Paiement

AE 2020 928 Travaux d'entretien de Dragage	MONTANT DE L'AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023
CREDIT DE PAIEMENT	2 428 200	1 000 000	1 428 200	
RECETTES PREVISIONNELLES				
AUTOFINANCEMENT (reprise de provision)	1 328 159	722 000	648 200	- 42 021
SUBVENTION ETAT (FNADT)	667 246	133 000	285 640	248 534
SUBVENTION REGION	725 530	145 000	494 360	86 169
Ecart d'auto financement	- 292 735			

2. LA GESTION DE LA DETTE

2.1 Profil de remboursement

Flux de remboursement



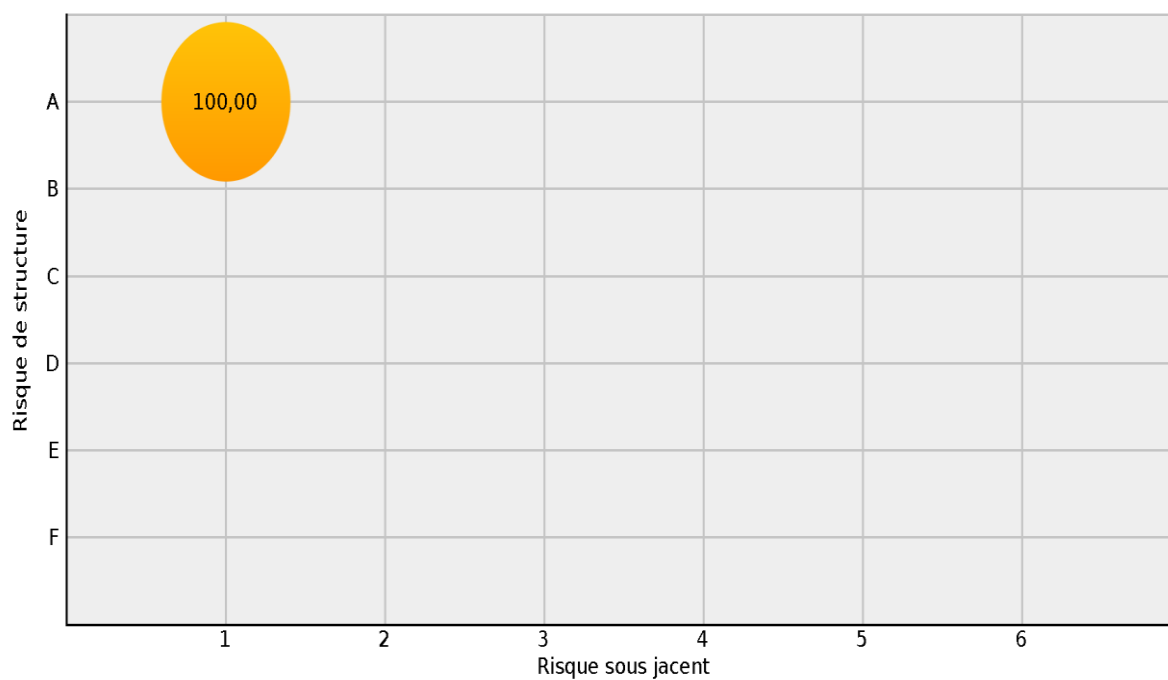
2.2 Synthèse de notre dette au 31/12/2020

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
1 623 316,64 €	2.80%	9 ans et 3 mois	5 ans et 1 mois	9

2.3 Dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (Ex, Annuel)
Fixe	1 210 317 €	74,56%	3,24%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Livret A	413 000 €	25,44%	1,50%
Ensemble des risques	1 623 317 €	100,00%	2,80%

Dettes selon la charte de bonne conduite



Dettes par prêteur

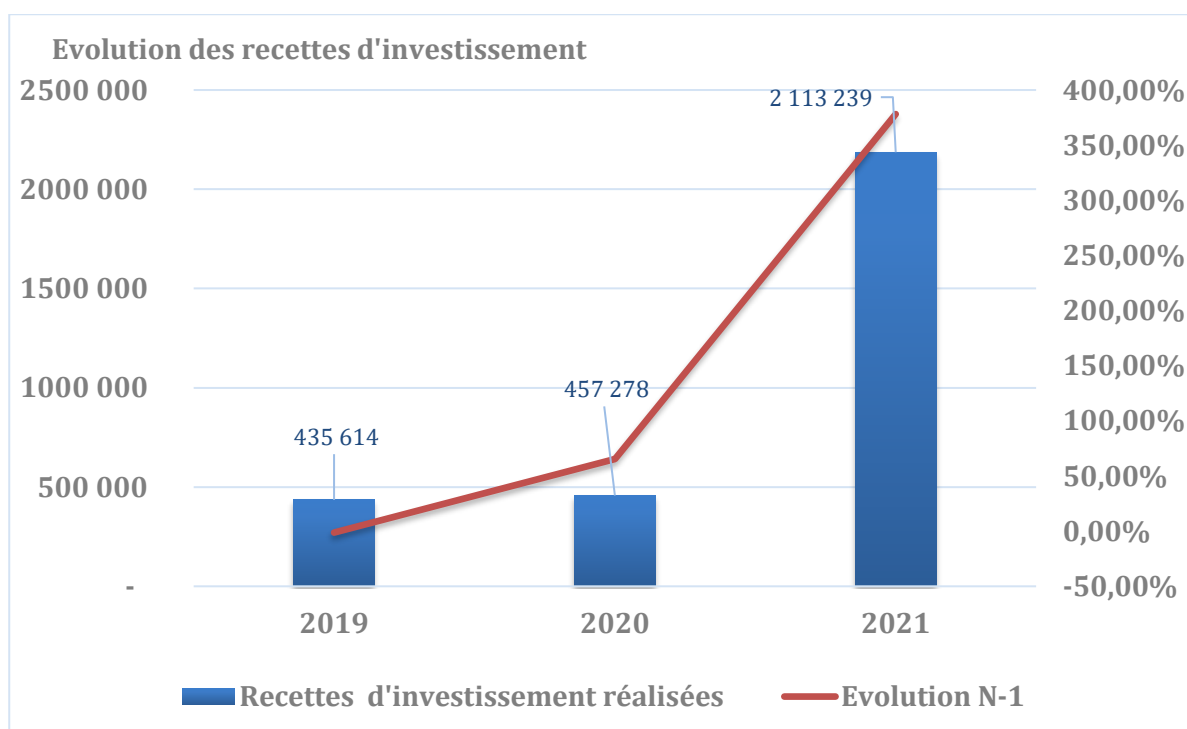
Prêteur	Capital Restant dû	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	883 242 €	54 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	576 264 €	36 %
CAISSE D'EPARGNE	88 226 €	5 %
DEXIA CL	75 585 €	5 %
Ensemble des prêteurs	1 623 317 €	100,00%

3. LA PROGRAMMATION ET LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU PORT DE CARNON

3.1 Evolution des recettes d'investissement

Années	Recettes d'investissement réalisées	Evolution N-1
2019	435 614*	↓ 1.08 %
2020	457 278	↑ 4.97 %
2021	2 113 239	↑ 362.13 %

*Montants exprimés en HT issus des comptes administratifs sauf pour 2020 où les montants sont estimés.



Les principales recettes d'investissement :

Les prévisions budgétaires 2021 en recettes d'investissement sont évaluées à **2 113 239 € HT**, proposant une augmentation de **362.13 %** par rapport à 2020.

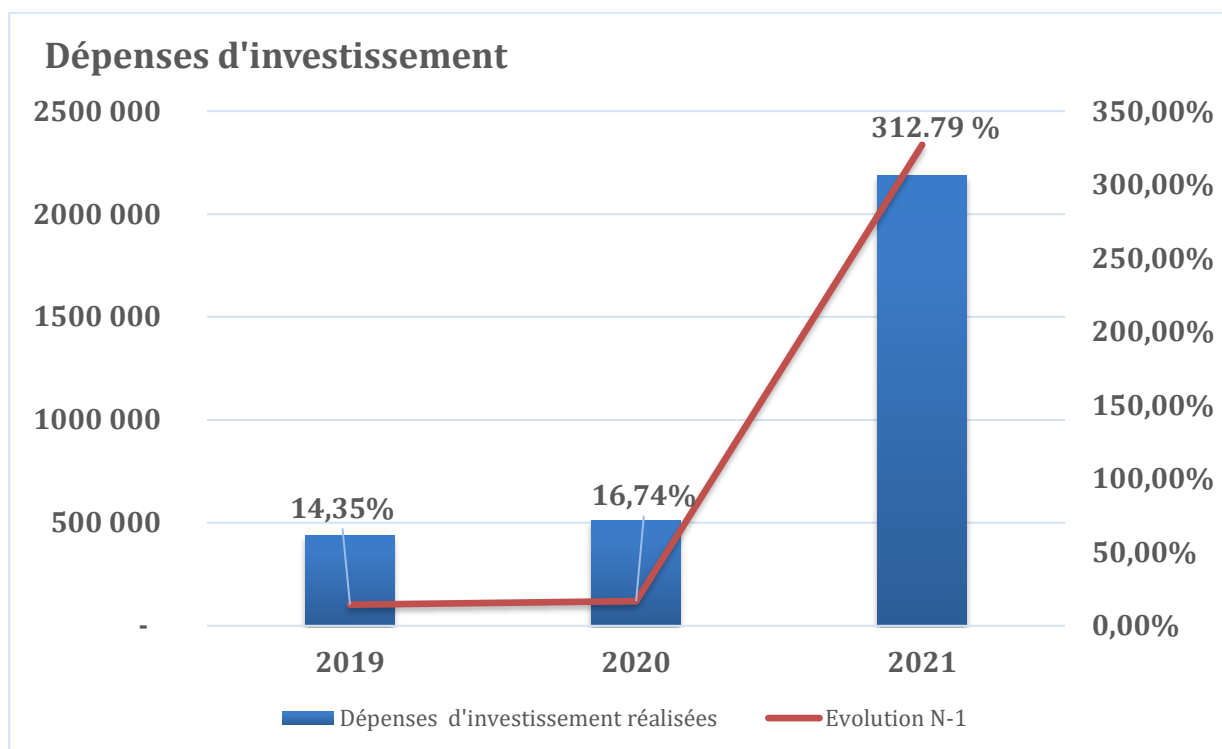
Recettes d'investissement	2019	2020	Prévisions 2021	Evolution % N-1
001 Excédent d'investissement	492 747	537 963	738 000	↑ 38 %
13 - Subventions d'investissement	-	18 578	158 732	↑ 754 %
16 - Emprunts	-	-	-	↑ 0 %
021 - Virement de la section de fonctionnement	-	-	756 507	↑ 100 %
040 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	435 614	438 700	460 000	↑ 5 %

Cette forte inflation est caractérisée par :

- La reprise anticipée de l'excédent cumulé estimé à **738 000 €**
- Virement de la section de fonctionnement de **756 507 €** issus de l'excédent de fonctionnement, qui permettra de financement des travaux d'investissement.
- Opérations d'ordres de transfert des amortissements en cours.

3.2 Evolution des dépenses d'investissement

Années	Dépenses d'investissement réalisées	Evolution N-1
2019	438 514	↑ 14,35%
2020	511 936	↑ 16,74%
2021	2 113 239	↑ 312.79%



Les principales dépenses d'investissement :

Le Plan Pluriannuel Annuel du Port de Carnon (*annexé*) s'élève à 4 090 985 € lissé jusqu'à 2025 dont 1 300 000 € fléchés sur 2021.

Dépenses d'investissement	2019	2020	Prévisions 2021	Evolution % N-1
16 - Emprunts et dettes assimilées	208 866	230 000	263 000	↑ 14,35 %
20 - Immobilisations incorporelles	-	14 000	17 730	↑ 26,64 %
21 - Immobilisations corporelles	45 582	90 000	455 659	↑ 406,29 %
23-Immobilisation en cours	108 021	101 892	700 000	↑ 587 %
040-Opérations d'ordre de transfert entre section	76 045	76 044	76 850	↑ 1,06 %

Le Chapitre 16 : remboursement des annuités d'emprunts 2021.

Le Chapitre 20 : études de faisabilité menées avant travaux.

Le Chapitre 21 : L'inflation de ce poste est justifiée par l'acquisition et le renouvellement d'équipement permettant la mise en place des nouvelles prestations qui seront proposées dès 2021 (nouveaux tarifs 2021)

Le chapitre 040 : écritures d'amortissements de subventions en cours.

Les grands projets d'investissement :

Le Chapitre 23 des immobilisations en cours sont définie dans les AP/CP (annexés ci-dessous).

↳ La réfection et mise en conformité des quais et de la station d'avitaillement : travaux effectués sur le 1ere semestre 2021 : **700 000 € sur 2021.**

↳ La reconstruction de la capitainerie : **350 000 € sur 2021**

↳ La déconstruction et reconstruction des AOT situées sur la Zone technique EST : **250 000 € sur 2021.**

3.3 Les Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiements (AP/CP)

- Modernisation de la zone technique EST et es abords :

AP 2020 927 - Modernisation de la Zone Technique EST et ses abords	Montant de l'AP	Mandaté sur 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
CREDIT DE PAIEMENT	2 152 404	1 120	250 000	650 000	550 000	350 642	350 642
RECETTES PREVISIONNELLES							
AUTOFINANCEMENT	1 353 864	1 120	250 000	377 000	319 000	203 372	203 372
SUBVENTION DE L'ETAT	285 192			97 500	82 500	52 596	52 596
SUBVENTION REGION	456 308			156 000	132 000	84 154	84 154
POA	57 040			19 500	16 500	10 520	10 520

- Démolition et reconstruction de la capitainerie

AP 2020 917 – Démolition/Reconstruction de la capitainerie	Montant de l'AP	Mandaté sur 2019	Mandaté sur 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
CREDIT DE PAIEMENT	1 938 581	153 757	36 060	350 000	1 165 630	220 148	12 986
RECETTES PREVISIONNELLES							
AUTOFINANCEMENT	874 781	153 757		191 268	389 723	127 670	12 363
SUBVENTION DE L'ETAT	272 702			44 501	228 201		
SUBVENTION REGION	348 675		14 424	46 492	243 106	44 030	623
POA	442 423		21 636	67 739	304 600	48 448	

4. ANNEXE

Le plan pluriannuel d'investissement 2020-2025

Conclusion du ROB : Avec une situation financière saine et un budget excédentaire sur ces dernières années, un autofinancement des projets peut être envisagé.

Un suivi rigoureux de l'exécution du budget sera essentiel au cours de l'exercice 2021.

Il convient d'étendre les orientations déjà données en matière de contrôle de l'exécution du budget, afin de mieux maîtriser le rythme des dépenses tout au long de l'année.